

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique 11 Laurier St., / 11, rue Laurier 3C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Serv. prof. en informatique-SPI	CT		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
B8953-100262/A		2012-03	5-30
Client Reference No N° de ré B8953-100262	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$ZM-380-24466	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
380zm.B8953-100262			
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-06-20			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Cook, Gail	•		80zm
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX	
(819) 956-2591 ( )		(819) 9	56-1207
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF CITIZENS 5TH FL. 219 LAURIER AVE W. OTTAWA Ontario K1A1L1 Canada	es et construction:	ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à sig	iner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	
	-
8:	Parts.
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

## ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

#### **POUR**

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

## **TABLE DES MATIÈRES**

## PART 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Avis de communication
- 1.4 Compte rendu

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 2.6 Données volumétriques

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I: Soumission technique
- 3.3 Section II : Soumission financière
- 3.4 Partie III: Attestations

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 5.2 Programme de contrats fédéraux Attestation
- 5.3 Attestation pour ancien fonctionnaire
- 5.4 Statut et disponibilité du personnel
- 5.5 Études et expérience

# PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Capacité financière

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

380zmB8953-100262

### PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Besoin
- 7.2 Autorisation de tâches
- 7.3 Garantie des travaux minimums
- 7.4 Clauses et conditions uniformisées
- 7.5 Exigences relatives à la sécurité
- 7.6 Durée du contrat
- 7.7 Responsables
- 7.8 Paiement
- 7.9 Instructions relatives à la facturation
- 7.10 Attestations
- 7.11 Lois applicables
- 7.12 Ordre de priorité des documents
- 7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) ou
- 7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
- 7.15 Exigences en matière d'assurances
- 7.16 Limitation de la responsabilité gestion de l'information ou de technologie de l'information
- 7.17 Entrepreneur coentreprise
- 7.18 Services professionnels Général
- 7.19 Préservation des supports électroniques
- 7.20 Déclarations et garanties
- 7.21 Accès aux biens et aux installations du Canada
- 7.22 Mise en œuvre de services professionnels
- 7.23 Responsabilités relatives au protocole d'identification

#### Liste des annexes :

- Annexe « A » Énoncé des travaux
  - Appendice 1 à l'annexe A : Critères d'évaluation pour les ressources
  - Appendice A à l'annexe A : Procédure d'attribution des tâches
  - Appendice B à l'annexe A : Formulaire d'autorisation de tâches
  - Appendice C à l'annexe A : Critères d'évaluation des ressources et tableaux de réponse
  - Appendice D à l'annexe A : Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche
- Annexe « B » Base de paiement
- Annexe « C » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe « D » Critères d'évaluation
- Annexe « E » Formulaire de présentation de la soumission

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262.

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

# SERVICES DE SOUTIEN GÉNÉRAUX AUX GESTIONNAIRES DE PROJETS DE GI-TI

#### **POUR**

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

#### **PART 1 - GENERAL INFORMATION**

#### 1.1 Introduction

### PART 2 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

Dans le cadre du présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à l'invitation à soumissionner n° **B8953-100262/A**. Le document comporte sept parties ainsi que des annexes comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions. On y précise qu'en présentant une soumission, le soumissionnaire s'engage à respecter les clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leurs soumissions;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, les critères d'évaluation de la DP, le formulaire de présentation de la soumission et toute autre annexe et pièce-jointe.

#### 1.2 Sommaire

(a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin du Citoyenneté et Immigration Canada («CIC» ou client(s)) en matière de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(b) La demande de soumissions vise l'attribution d'au plus deux contrats par volet. Chacun de ces contrats aura une durée de trois ans et comprendra deux périodes d'option irrévocables d'un an permettant au Canada de prolonger leur durée.

- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité pour les demandes de soumissions de TPSGC » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- (d) Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Chilie (s'il est en vigueur), et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (s'il est en vigueur).
- (e) Seuls les titulaires actuels d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT pour le volet 2 dans la région de la capitale nationale de la série EN578-055605/D peuvent présenter une soumission. L'AMA des SPICT nº EN578-055605/D est incorporé par renvoi dans la présente et en fait partie intégrante, comme s'il y était formellement reproduit, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente. Les autres termes qui ne sont pas expliqués dans la présente demande de soumissions ont la signification indiquée dans l'AMA des SPICT.
- (f) Les soumissionnaires peuvent présenter des soumissions pour un ou plusieurs. Chaque volet sera évalué séparément. Les ressources suivantes, issues des catégories de personnel ci-après, doivent être fournies sur demande, conformément à l'annexe B de l'AMA des SPICT.

Volet 1 - PGI Fonctionnel	
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	niveau 2
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	niveau 3
A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie (de base)	niveau 3

Volet 2 - Développement Siebel PGI	
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de base)	niveau 3

Volet 3 - Données Siebel PGI	
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise
I.3 Analyste de base de données / Administrateur en GI (de base)	niveau 3
L4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	niveau 3

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

Volet 4 - PGI BI / Interfaces / Développement Rational		
	Niveau	
Catégorie de personnel	d'expertise	
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk	niveau 3	
A.3 Analyste-Programmeur PGINet	niveau 3	
A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3 (de base)	niveau 3	
A.5 Analyste technique PGI - OBIEE	niveau 3	
A.5 Analyste technique PGI - Actuate	niveau 3	
A.5 Analyste technique PGI - Extraction, transformation et chargement (ETL)	niveau 3	
A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle Rational d'IBM (de base)	niveau 3	

#### 1.3 Avis de communication

À titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre public une annonce relative à l'attribution d'un contrat.

### 1.4 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Standard Instructions, Clauses and Conditions

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2011-05-16), Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. Le paragraphe 5.4 est modifié comme suit : il faut remplacer « 60 jours » par « 180 jours ». En cas de divergence entre les dispositions de 2003 et du présent document, les dipositions pertinentes du présent document prévalent.

#### 2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Lois applicables

(a) Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(b) À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que le soumissionnaire accepte les lois applicables indiquées.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent préciser sur le formulaire de présentation de la soumission, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

#### 2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles sont soumises à l'autorité contractante conformément au paragraphe intitulé « Demandes de renseignements - en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### 2.6 Données volumétriques

Le nombre des jours requis pour chaque catégorie de ressources a été fourni aux soumissionnaires pour les aider à préparer leur soumission. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne signifie pas que le Canada garantit que son utilisation future des services désignés dans l'invitation concordera avec ces données. Elles ne sont fournies qu'à titre informatif seulement.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

B8953-100262 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- (a) Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
  - (i) Section I: Soumission technique (4 copies papier et 2 copies électronique sur CD)
  - (ii) Section II: Soumission financière (deux copies papier)
  - (iii) Section III: Attestations (deux copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

- (b) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
  - (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
  - utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
  - (iii) inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource; et
  - (iv) inclure une table des matières.
- (c) Les soumissions multiples émanant d'un même soumissionnaire pour un volet (ou une soumission émanant d'un soumissionnaire et une autre d'un de ses affiliés) ne sont pas permises pour répondre à cette demande de soumissions. Les soumissionnaires ne doivent présenter qu'une seule soumission par volet. Aux fins de cette demande de soumissions, les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission pour un même volet, que ce soit en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise. Si un soumissionnaire présente plus d'une soumission pour un même volet (ou si un affilié présente également une soumission), seul ou comme membre d'une coentreprise, le Canada choisira, à sa discrétion, la soumission qu'il prendra en considération pour ce volet.

#### 3.2 Section I: Soumission technique

- (a) La soumission technique comprend ce qui suit :
  - (i) Formulaire de présentation des soumissions : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions Annexe « E » à leurs soumissions. Il fournit une forme commune selon laquelle les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise approvisionnement du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les reseignements requis pas le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignments.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(ii) Attestation de sécurité: Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements de sécurité ci-après pour chacune des ressources proposées avec leur soumission, au plus tard à la date de clôture des soumissions. Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité, l'autorité contractante lui permettra de les fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Renseignements sur ls sécurité	Le soumissionnaire doit inscrire les données
Nom de la personne tel qu'il figure sur le formulaire de demande d'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du " Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité "	

- (iii) Curriculum vitæ des ressources proposées : La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources proposées dans la demande de soumissions qui démontrent que chaque personne proposée satisfait aux exigences décrites, incluant les exigences en matière d'éducation, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle. Quant aux curriculum vitæ et aux ressources :
  - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail.
  - (B) Pour les exigences en matière d'éducation, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.
  - (C) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
  - (D) Quant à l'expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'un programme Coop suivi dans un établissement postsecondaire.
  - (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin).
  - (F) Pour que le Canada tienne compte de l'expérience de travail, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant ses responsabilités et les tâches effectuées. Le fait de présenter une énumération des expériences de travail sans fournir de données à l'appui de la description des responsabilités, des tâches et de leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que la demande de soumissions ne constitue pas une « preuve » d'une expérience de travail aux fins de l'évaluation. En effet, le soumissionnaire doit décrire où, quand (mois et année), et comment (activités, responsabilités) il a acquis les qualifications ou l'expérience exigées dans les présentes. Si la

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

ressource proposée a travaillée en même temps sur plusieurs projets, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience.

(iv) Coordonnées du client cité en référence : Le soumissionnaire doit citer des clients en référence qui doivent confirmer, à la demande de TPSGC, les faits indiqués dans la proposition du soumissionnaire. Pour chaque client, cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom, et soit le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'une personne-ressource. Il doit également fournir le titre de la personne-ressource. En cas de contradiction entre les renseignements fournis par cette personne et ceux qui figurent dans la soumission, ce sont les premiers qui seront utilisés dans le cadre de l'évaluation. Si la personne citée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir les coordonnées d'une autre personne travaillant pour le même client.

#### 3.3 Section II: Soumission financière

- (a) **Prix**: Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la Base de paiement fournie à l'annexe B de la présente demande de soumissions et à l'annexe C de la partie A de leur AMA. Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un prix unique, ferme et tout compris en dollars canadiens dans chaque cellule des tableaux où il faut saisir des données. Les taux journaliers fermes proposés par un entrepreneur pour la première année de la période initiale du contrat ne doivent pas être supérieurs à ceux établis à l'annexe C de la Partie A, Taux journaliers fermes de l'AMA des détenteurs. Les détenteurs d'AMA peuvent proposer une réduction en pourcentage de leurs taux journaliers. Les taux proposés pour les deuxième et troisième années de la période initiale du contrat et pour les périodes d'options ne doivent pas être inférieurs à ceux indiqués pour la première année de la période initiale du contrat. Les soumissions qui ne respecteront pas cette condition seront jugées inadmissibles.
- (b) Variation annuelle des taux pour les services professionnels : Si le soumissionnaire propose des taux annuels différents pour les ressources, incluant durant les années d'option du contrat subséquent, la différence d'une année à l'autre ne doit pas dépasser 5 %.
- (c) Tous les coûts doivent être compris : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composantes nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (d) **Prix nuls**: On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0.00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

#### (e) Clauses du guide des CCUA

(i) C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

#### 3.4 Partie III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

B8953-100262/A

1

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

(a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

La méthodologie d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection découleront par phases, ce n'est pas parce que le Canada passe à une phase ultérieure que cela voudra dire pour autant qu'il a décidé que le soumissionnaire a réussi toutes les phases antérieures. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.

- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- (c) En plus de n'importe quelle autres délais prescrits dans la demande de soumissions :
  - (i) **Demandes de précisions :** si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut vérifier la soumission, le soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.
  - (ii) **Demandes d'entrevues**: si le Canada souhaite interviewer le soumissionnaire et/ou l'une quelconque des personnes-ressources qu'il propose pour répondre aux exigences de cette demande de soumissions, ce soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables suivant la date du préavis donné par l'autorité contractante, pour prendre les dispositions nécessaires (au frais du soumissionnaire) au déroulement de cette entrevue, qui aura lieu dans les locaux de TPSGC à Gatineau (Québec).
  - (iii) **Prolongation du délai :** si le soumissionnaire a besoin davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

#### 4.2 Évaluation technique

#### (a) Critères techniques obligatoires :

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissons qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées. Les exigences obligatoires sont décrites dans l'Annexe « D » Critères d'évaluation.

#### (b) Critères techniques cotés :

Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence. Les exigences cotées sont décrites dans l'annexe « D » Critères d'évaluation.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

Vérification des références: Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne de référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première sera l'information évaluée. Aucun point ne sera attribué si la personne donnée en référence n'est pas un client du soumissionnaire (c.-à-d., le client cité en référence ne peut pas être un client d'un affilié du soumissionnaire). De la même façon, aucun point ne sera attribué si le client est lui-même un affilié ou une autre entité qui entretient des liens de dépendance avec le soumissionnaire. Des références de l'État sont acceptées.

#### (d) Nombre de ressources évaluées :

Seul un certain nombre de ressources par catégorie sera évalué dans le cadre de la présente demande de soumissions, conformément à l'annexe D. Les ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat, une fois que des tâches précises auront été demandées à l'entrepreneur. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâche (AT) se déroulera conformément à la section 7.2, Autorisation de tâche, de la partie 7, Clauses du contrat subséquent. Lorsqu'une AT est établie (au moyen d'un formulaire d'autorisation de tâche), l'entrepreneur devra proposer les services d'une ressource pour satisfaire au besoin précis, selon l'Énoncé des travaux du formulaire de l'AT. La ressource proposée sera évaluée selon les critères de l'Énoncé des travaux du contrat, conformément à l'appendice 1 de l'annexe A.

(e) Qualifications des ressources: Les qualifications et l'expérience des ressources proposées seront évaluées par rapport aux exigences définies dans la présente demande de soumissions. Le Canada peut exiger une preuve que la formation officielle a été suivie avec succès ainsi que des renseignements de référence. L'autorité contractante se réserve le droit de demander des références d'un soumissionnaire en vue de procéder à une vérification des références et de vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

#### 4.3 Évaluation financière :

(a) Le soumissionnaire doit inclure des tarifs journaliers fermes tout compris pour la période initiale du contrat et la période d'option pour chaque catégorie de ressources indiquée à l'annexe B, à l'aide des tableaux qui y sont fournis. Seules les soumissions qui répondent aux critères techniques en utilisant ces tarifs pour calculer le prix total de la soumission feront l'objet d'une évaluation financière. Pour la période initiale de tout contrat résultant de la présente demande de soumissions (à partir de la date d'attribution), les tarifs fermes journaliers applicables ne doivent pas dépasser les tarifs indiqués à l'annexe C, Barème des tarifs journaliers, du titulaire d'AMA pour chaque catégorie de ressources pertinente. Les soumissions qui ne respecteront pas cette condition seront jugées non recevables.. Failure to abide with this condition will result in a bid being considered non-responsive.

#### (b) Calcul du prix total de la soumission :

Le prix total de la soumission sera établi pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux journaliers fermes de chaque période du contrat initial et de chaque période d'option (ou le tarif médian, la valeur la plus élevée étant retenue) par le nombre estimé de jours de travail de chaque période, dans toutes les catégories de personnel énoncées à l'annexe B, Base de paiement. La somme de ces taux représente le prix total de la soumission.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### (c) Méthode d'évaluation de la médiane des taux journaliers fermes

Au moment de l'évaluation financière, en ce qui concerne les tarifs des services professionnels proposés, on tiendra compte de la médiane des taux journaliers fermes comme suit :

- (i) **Utilisation de la méthode**: Le calcul de la médiane des taux journaliers fermes s'appliquera pour modifier le tarif à être évalué au moment de l'évaluation financière d'une soumission, lorsque le soumissionnaire propose pour une ressource un tarif journalier ferme qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, calculée selon la méthode énoncée ci-dessous. Le calcul de la médiane des taux journaliers fermes est effectué aux fins d'évaluation seulement, et le tarif journalier réel proposé sera utilisé dans le contrat subséquent dans tous les cas.
- (ii) Calcul: Un tarif médian sera déterminé pour chaque catégorie de personnel et pour chaque période à l'aide du tarif journalier proposé pour chaque ressource individuelle par soumissionnaire dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. La médiane sera utilisée pour calculer la tarif journalier ferme de chaque soumissionnaire dont la soumission est jugée recevable, pour la durée du contrat initial et le période d'option. Le tarif journalier pour un soumissionnaire qui a proposé un tarif inférieur à la limite inférieure de la bande médiane sera évalué au tarif de la limite inférieure de la bande médiane pour cette catégorie de ressource.

Si un soumissionnaire propose un tarif journalier ferme inférieur pour cette catégorie de ressource, et que ce soumissionnaire devient l'entrepreneur retenu, le tarif journalier ferme proposé originalement sera inclus dans le Contrat.

#### (d) Justification des taux pour les services professionnels

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix pour les taux proposés (soit pour l'ensemble des catégories de ressources ou pour certaines en particulier. Si le Canada demande une justification des prix, il demandera à tous les soumissionnaires jugés conformes de proposer un taux qui est au moins 20 % plus bas que le taux médian de l'ensemble des soumissions pour la ou les catégories de ressources appropriées. Dans le cas où le Canada demande une justification des prix, il faut fournir les éléments suivants :

- (i) une facture (et le numéro de série du contrat connexe) démontrant que le soumissionnaire a récemment fourni et facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un autre client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) et qui démontrent que ces services ont été fournis dans la région de la capitale nationale pendant au moins trois mois au cours de la période de douze mois précédant la date d'émission de la demande de soumissions, et les frais exigés étaient égaux ou inférieurs aux taux offerts au Canada;
- relativement à la facture mentionnée en (i), un contrat signé avec le client du soumissionnaire qui comprend au moins 50 % des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour la catégorie de ressources qui est examinée parce qu'elle offre un taux déraisonnablement bas;
- (iii) en ce concerne chaque contrat signé, le curriculum vitae de la ressource qui a exécuté les travaux dans le cadre du contrat démontrant que cette ressource respecterait les exigences obligatoires de la présente demande de soumissions et qu'elle obtiendrait la note de passage requise pour cette catégorie de ressources si elle était évaluée en fonction des critères d'évaluation cotés pour cette catégorie de ressources;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(iv) Le nom, le numéro de téléphone et le courriel du client facturé pour chaque ressource facturé, afin que le Canada puisse vérifier les faits présentés pour les catégories visées.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressource particulière, il appartient uniquement au soumissionnaire de présenter l'information (tel que décrit dans l'exemple ci-dessus ou tel que demandé par le Canada) qui permettra au Canada de déterminer s'il peut compter en toute confiance sur la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire n'offre pas de justification pour les taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée. Seuls les taux quotidiens fermes des propositions qui sont techniquement recevables seront pris en considération.

#### (e) Tableaux d'établissement des prix comprenant une formule intégrée :

Si les tableaux d'établissement des prix fournis aux soumissionnaires comprennent une formule, le Canada peut entrer les prix du formulaire fourni par les soumissionnaires dans un nouveau formulaire, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

#### 4.4 Méthode de sélection

- (a) Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable qui obtient le meilleur ratio combiné mérite technique-prix par l'ajout de la note technique et de la note financière sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. La note technique totale possible est de 60 tandis que la note financière totale possible est de 40.
- (b) Un maximum de deux contrats peut être attribué pour chacun des volets.
- (c) Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les attributions de contrat sont assujetties au processus d'approbation interne du Canada, qui comprend une exigence d'approbation du financement au montant de tout contrat proposé. Malgré le fait que le soumissionnaire peut avoir été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera émis uniquement si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.
- (d) Lorsque deux ou plusieurs soumissions obtiennent la même note technique (60 %) et financière (40 %) combinée et que cette note est la plus élevée, la soumission qui offre le prix total le plus bas sera classée au premier rang. Si plus d'une soumission s'est classée au deuxième rang en raison d'une note globale identique, c'est la soumission qui offre le prix total le plus bas qui sera classée au deuxième rang.

#### (e) Évaluation de la proposition - Meilleure valeur globale

La méthode de sélection préconisée pour l'attribution du contrat est la Meilleure valeur globale.

Pour chaque proposition :

**Calcul de la note technique** : la note technique comptera pour 60% de la note globale du soumissionnaire. La note technique finale (sur une possibilité de 60 points) sera calculée pour chaque soumission admissible. La note technique finale sera ensuite convertie en points (c'est-à-dire cotée) et arrondie à deux décimales près, selon les soumissions recevables à cette étape de l'évaluation, en utilisant la formule suivante :

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

Note totale de la soumission technique maximum total de points possible

x 60 **Points**  = Note technique

(Max. de 60 points)

Le soumissionnaire doit obtenir une note de passage minimum de 70 % pour lui-même et chaque ressource proposée afin que la soumission soit considérée recevable.

Calcul de la note financière : le coût estimatif total sera calculé en utilisant la formule suivante:

Le coût estimatif total pour chaque catégorie de personnel sera calculé en multipliant le tarif journalier ferme du soumissionnaire (ou la limite inférieure de la bande médiane, la valeur la plus élevée étant retenue) par le nombre estimatif de jours de travail. Le coût estimatif total pour chaque catégorie de personnel sera ensuite additionné en vue d'obtenir le coût estimatif total. Le coût estimatif total proposé par le soumissionnaire sera ensuite converti en points (c'est-à-dire coté) et arrondi à deux décimales près, en fonction des propositions conformes à cette étape de l'évaluation, au moyen de la formule suivante :

Coût estimatif total du soumissionnaire le moins-disant financière x 40

= Note financière

Coût estimatif total du soumissionnaire

**Points** 

(Max. de 40 points)

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2 Programme de contrats fédéraux - Attestation

- (a) En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF), certains fournisseurs soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est assujetti au Programme, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.
- (b) Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDSC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du Programme pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible sera déclarée non recevable.
- (c) Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes (d)(i) ou (ii) ci-bas, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au Programme, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (http://www1.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?app=profile&form=lab1168&de pt=sc?=f), à la Direction générale du travail de RHDSC.
- (d) On demande que chaque soumissionnaire indique dans sa soumission soit qu'il :
  - (i) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada;
  - (ii) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

380zmB8953-100262

(iii) est assujetti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à plein temps ou à temps partiel au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDSC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est exigée;

- (iv) est assujetti au Programme et possède un numéro d'attestation valide (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDSC).
- (e) Des renseignements supplémentaires sur le Programme sont offerts sur le site Web de RHDSC, à l'adresse suivante : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wzp-gxr.shtml.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de présentation des soumissions pour fournir les renseignements relatifs à leur statut en vertu de ce programme. Dans le cas de consortiums, ces renseignements doivent être fournis par chacun des membres du consortium.

#### 5.3 Attestation pour ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.
- (b) Pour les fins de cette clause,
  - (i) « ancien fonctionnaire » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
    - (A) un individu;
    - (B) un individu qui s'est incorporé;
    - (C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
    - (D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
  - (ii) « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
  - (iii) « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

- (c) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-haut, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :
  - (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
  - (ii) la date de cessation d'emploi de la fonction publique ou de la retraite.
- (d) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :
  - (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
  - (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
  - (iii) la date de cessation d'emploi;
  - (iv) le montant du paiement forfaitaire;
  - (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
  - (vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
  - (vii) le numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.
- (e) Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.
- (f) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de présentation des soumissions pour fournir les renseignements demandés par cette clause.

#### 5.4 Statut et disponibilité du personnel

- (a) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.
- (b) Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, en déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, si demandé par l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 5.5 Études et expérience

- (a) Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne qu'il a préposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.
- (b) Toutes les ressources proposées doivent répondre aux exigences minimales relatives à l'expérience énoncées dans l'AA pour la catégorie de personnel pour laquelle elles sont proposées. Le titulaire de l'AA est conscient que l'autorité contractante représentant l'utilisateur désigné ou Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements fournis à cet égard avant et après la date d'attribution du contrat, et que toute proposition contenant de fausses déclarations pourrait être jugée non recevable ou faire l'objet de mesures jugées pertinentes par le ministre.

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
  - (ii) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
- (b) Le Canada ne retardera l'attribution d'aucun contrat pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire.
- (c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- (d) Si le soumissionnaire est un consortium, chaque membre du consortium doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

#### 6.2 Capacité financière

- Clause du guide des CCUA A9033T (2011-05-16) Capacité financière; à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société-mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société-mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société-mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société-mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Dans le cas de consortiums, chaque membre du consortium doit respecter les exigences relatives aux capacités financières.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 7.1 Besoin

- (« l'entrepreneur ») consent à fournir au client les biens et les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix énoncés dans le contrat. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada et à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales.
- (b) Client: Le client initial est Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Toutefois, l'autorité contractante peut progressivement ajouter des clients supplémentaires, comprenant tout ministère, toute société ou tout organisme du gouvernement du Canada ou autre entité de l'État décrit dans les annexes de la Loi sur la gestion des finances publiques (telle que modifiée de temps à autre), ou à toute autre partie au nom de laquelle le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pourrait être autorisé à agir en vertu de l'article 16 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
- (c) Nouvelle désignation ou réorganisation du client : La redésignation, la restructuration, le réaménagement ou le remaniement du client n'aura aucune incidence sur l'obligation de l'entrepreneur en ce qui a trait à l'exécution des travaux (et ne donnera pas lieu non plus au paiement d'honoraires supplémentaires). La restructuration, le réaménagement et le remaniement du client s'entendent également de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est similaire à celle du client d'origine.
- (d) Définition des termes : Les termes et expressions définis dans les conditions générales ou les conditions générales supplémentaires et qui sont utilisés dans ce contrat ont le sens qui leur a été attribué dans ces conditions.

#### 7.2 Task Authorization

- (a) **Objet de l'autorisation de tâches** : Les services à fournir dans le cadre de ce contrat sur demande seront commandés par le Canada à l'aide d'une autorisation de tâches (« **AT** »).
- (b) **Processus d'attribution d'une AT**: Les processus relatifs à l'établissement d'une AT, en réponse à une AT, à l'évaluation et à l'approbation d'une AT sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- (c) Autorisation d'émettre une AT : Une AT d'une valeur égale ou inférieure à 400 000,00 \$ (TPS ou TVH incluse) peut être émise par le représentant de l'approvisionnement à CIC. Les AT d'une valeur supérieure à ce montant doivent être autorisées par l'autorité contractante. À tout moment, sur présentation d'un avis écrit à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre l'autorisation du représentant de l'approvisionnement à CIC d'émettre des AT.
- (d) Frais pour travaux liés à une AT : L'entrepreneur ne doit pas facturer au Canada les coûts excédant le prix établi dans l'AT à moins que le Canada n'ait apporté une modification à l'AT autorisant les dépenses supplémentaires. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement aux dessins, ou pour toute modification ou interprétation des tâches, à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(e) Propositions de prix des autorisations de tâches: L'entrepreneur doit présenter une proposition de prix recevable en réponse à chaque formulaire d'AT que le Canada lui adresse. En plus des autres droits du Canada de mettre fin au contrat, le Canada peut immédiatement, et sans autre avis, résilier le contrat pour manquement si, pendant la période du contrat, l'entrepreneur, à trois reprises, n'a pas fourni de réponse ou de propositions de prix recevables après avoir reçu un formulaire d'AT. Pour être recevable, une offre de prix doit être présentée dans les délais prescrits dans le formulaire d'AT et comprendre les taux du nombre requis de ressources qui répondent aux exigences minimales sur l'expérience et aux autres exigences des catégories de ressources indiquées dans l'AT, sans dépasser les taux indiqués à l'annexe B.

- (f) Regroupement d'AT pour des raisons administratives : Le contrat peut être modifié de temps en temps afin de refléter l'ensemble des AT émises et approuvées par l'autorité contractante à ce jour et de documenter le travail effectué dans le cadre de ces AT pour des raisons administratives.
- (g) Rapports d'AT : L'entrepreneur doit soumettre à l'autorité contractante un rapport trimestriel sur les AT indiquant toutes les AT qui ont été attribuées au cours du trimestre et leur valeur en dollars.
- (h) Période des services : Aucune autorisation de tâche ne peut être émise après la date d'échéance du contrat.

#### (i) Contrats multiples:

(i) Au cours de la période contractuelle, les entrepreneurs se verront attribuer des autorisations de tâche (AT) d'une valeur combinée en dollars, calculée selon le pourcentage des valeurs déterminé dans la formule d'affectation des fonds. Par exemple, selon l'exemple et les chiffres utilisés dans la formule d'affectation des fonds, la valeur totale combinée des autorisations de tâches émises à l'entrepreneur X représenterait 53 % de la valeur totale combinée de toutes les AT émises.

Entrepreneur	Nombre total de points	Affectation des fonds	Pourcentage de la valeur estimative pour la période initiale du contrat*
X	68	68/128 x 100 = 53.13%	3,187,500,00\$
Υ	60	60/128 x 100 = 46.88%	2,812,500,00\$
Total	128		6,000,000,00\$

(ii) Le Canada fera un effort raisonnable pour veiller à ce que la valeur des AT émises aux entrepreneurs soit, pendant la période du contrat, proportionnelle aux pourcentages établis dans la formule d'affectation des fonds. Un examen des AT émises aux entrepreneurs sera mené tous les six mois et au début de chaque exercice financier pour confirmer l'utilisation et la distribution proportionnelles des AT. Si un entrepreneur refuse une AT dans le cadre du contrat, cette AT sera offerte à l'entrepreneur suivant, selon le même processus d'affectation. La valeur de l'AT refusée sera soustraite de la valeur du contrat de l'entrepreneur et pourra être réaffectée en tout ou en partie, à la discrétion de l'autorité contractante, à un ou à plusieurs entrepreneurs du même volet. Si tous les entrepreneurs refusent une AT en vertu du contrat, le Canada se réserve le droit de recourir à d'autres méthodes d'approvisionnement.

ilonation 140. 14 do minima

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### (iii) Refus d'une autorisation de tâche :

L'entrepreneur n'a pas à soumettre un prix en réponse à toutes les ébauches d'énoncé de tâche publiées par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada de mettre fin au contrat, celui-ci peut immédiatement et sans autre avis, résilier le contrat pour manquement si, à au moins trois reprises pendant la période du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté d'offre de prix recevable sur réception d'un formulaire d'AT. Pour être recevable, une offre de prix doit être présentée dans les délais prescrits dans le formulaire d'AT et comprendre les tarifs du nombre requis de ressources qui répondent aux exigences minimales en matière d'expérience et aux autres exigences des catégories de ressources indiquées dans l'AT, aux tarifs journaliers fermes à l'annexe B.

#### 7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause, « valeur minimale du contrat » signifie 2 % de la valeur du coût estimatif total indiqué à la page 1 du contrat lors de son attribution initiale.
- (b) L'entrepreneur doit fournir au Canada les travaux décrits dans le contrat au fur et à mesure que le demandera le Canada pendant la période du contrat. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément à l'alinéa 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat.
- (c) Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût des travaux complétés.
- (d) Le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de la présente clause, si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution.

#### 7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<a href="http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp">http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp</a>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### (a) Conditions générales :

(i) 2035 (2012-03-02), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### (b) Conditions générales supplémentaires :

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- (ii) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

B8953-100262/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### 7.5 Exigences en matière de sécurité

Les exigences suivantes relatives à la sécurité (LVERS et clauses connexes) énumérées ci-après, conformément à l'annexe A de la partie B de l'AMA, s'appliquent au contrat.

#### Exigences en matière de sécurité pour entrepreneur canadien

#### Dossier TPSGC Nº EN578-055605-B

- (a) L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉ/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau FIABILITÉ, CONFIDENTIEL ou SECRET, délivrée ou approuvée par la DSICI de TPSGC.
- (c) L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉ/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
- (d) Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSICI de TPSGC.
- (e) L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
  - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité EN578-055605/B, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - (ii) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### 7.6 Durée du contrat

- (a) **Durée du contrat** : La « **durée du contrat** » est la période pendant laquelle l'entrepreneur doit effectuer les travaux, qui comprennent :
  - La « durée du contrat initial », qui débute à la date d'attribution du contrat et se termine trois années plus tard; et
  - (ii) La période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir de l'option énoncée dans le contrat.

#### (b) Option de prolongation du contrat:

- L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux années supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.
- (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### 7.7 Responsables

#### (a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Gail Cook

Chef d'équipe dàpprovisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies Direction de l'acquisition de systèmes informatiques et de télécommunications

3C2, Phase III, Place du Portage

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-2591 Télécopieur :819-956-1207

Courriel: gail.cook@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### (b) Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(À être précisé lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### (c) Représentant de l'approvisionnement à CIC

Le représentant de l'approvisionnement à CIC dans le cadre du contrat est :

(À être précisé lors de l'attribution du contrat)

Le représentant de l'approvisionnement à CIC représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées aux aspects administratifs des travaux prévus dans le contrat et des communications avec l'autorité contractante pour tout ce qui concerne le contrat. Il a aussi le pouvoir de présenter des demandes d'approvisionnement; il doit présenter des rapports à TPSGC au sujet de l'utilisation du contrat. On peut discuter des questions techniques avec le représentant de l'approvisionnement à CIC, cependant, ce dernier ne détient pas les pouvoirs nécessaires pour autoriser des changements à la portée des travaux. De tels changements ne peuvent être effectués qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### (d) Représentant de l'entrepreneur

(À être précisé lors de l'attribution du contrat)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

380zmB8953-100262

#### 7.8 Paiement

#### (a) Base de paiement

(i) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches avec un prix maximum: Pour la prestation de services professionnels, sur demande par le Canada et conformément à une autorisation de tâches approuvée, le Canada paiera l'entrepreneur, en arrérages, jusqu'à concurrence du prix maximum de l'AT, selon le temps de travail réel, y compris tout les produits livrables connexes, et selon les tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe b, Base de paiement, TPS ou TVH en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.

coût estimatif : <À déterminer>\$

#### (ii) Frais de voyage et de subsistance préautorisés :

Le Canada remboursera à l'entrepreneur les frais préautorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

coût estimatif : coût estimatif : <À déterminer>\$

(iii) TSP/TVH: coût estimatif : <À déterminer>\$

#### (iv) Heures supplémentaires :

- (A) Tous les membres du personnel proposé doivent être en mesure de travailler en dehors des heures normales pendant la durée du contrat.
- (B) Le responsable technique avertira l'entrepreneur des besoin en heures supplémentaires aussitôt que possible. Toutes les heures supplémentaires doivent être autorisées au préalable par le responsable technique.
- (v) Attribution concurrentielle: L'entrepreneur reconnaît que ce contrat a été attribué selon le régime concurrentiel. Aucuns frais supplémentaires ne seront versés à l'entrepreneur pour les erreurs, les oublis, les idées fausses ou les mauvaises estimations qu'il aura commis lors de sa soumission.
- (vi) Taux pour les services professionnels: D'après l'expérience, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur refuse ou est incapable de fournir un individu ayant les qualifications décrites dans le contrat et dans les délais prescrits (ou il propose plutôt de fournir quelqu'un appartenant à une catégorie différente pour un tarif différent), que le Canada résilie le contrat en entier ou non, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre d'autres mesures conformément à la politique sur le rendement des fournisseurs de TPSGC (ou l'équivalent) actuellement en vigueur, qui pourrait comprendre l'exclusion de l'entrepreneur dans tout projet de soumission ultérieur ou le refus des autres soumissions de l'entrepreneur concernant des

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

services professionnels, du fait que le rendement de l'entrepreneur dans le contrat actuel ou dans des contrats antérieurs est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la soumission.

(vii) Objet des estimations: Toutes les estimations reproduites dans ce contrat le sont uniquement pour répondre aux besoins administratifs du Canada et ne constituent pas des engagements de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services dans les montants indiqués. Les engagements pour ce qui est de l'acquisition de biens ou de services dans les montants indiqués sont décrits ailleurs dans le contrat.

#### (b) Limitation des dépenses

- (i) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat, ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est inclu, s'il y a lieu. Les engagements pour ce qui est de l'acquisition de biens ou de services dans les montants indiqués sont décrits ailleurs dans le contrat.
- (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement aux dessins, ou de toute modification ou interprétation des spécifications, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements aux dessins, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante :
  - (A) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - (B) 4 mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - (C) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

- (iii) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.
- (c) Modalités de paiement pour les autorisations de tâches avec un prix maximum : Pour l'ensemble des autorisations de tâches émises en vertu du contrat et qui comprennent un prix maximum :
  - (i) Le Canada paiera l'entrepreneur pas plus d'une fois par mois selon la base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, affichant le nombre de jours et d'heures de travail effectué afin de justifier les montants réclamés sur la facture.
  - (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum d'AT, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur doit achever le travail décrit dans l'AT et correspondant au prix maximum d'AT. Si le travail décrit dans l'AT est terminé plus tôt que prévu, et que la durée des travaux (appuyée par les feuilles de présence) aux taux énoncés dans le contrat représente moins que le prix maximum d'AT, le Canada n'est tenu de payer que pour le temps passé à la réalisation des travaux liés à l'AT.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### (d) Vérification du temps

Le Canada pourra vérifier le temps imputé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le versement du paiement à ce dernier. Dans le cas où l'on effectue la vérification après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser le trop-payé, dès que le Canada lui en fera la demande.

## (e) Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement

- (i) Dans le cas où l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou agents offrent des services dans les locaux du gouvernement en vertu de ce contrat et que ces locaux deviennent inaccessibles en raison d'une évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que par conséquent les travaux ne peuvent être effectués, le Canada ne pourra être tenu responsable de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans la fermeture.
- (ii) Dans le cas où l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou agents ne peuvent, en raison d'une grève, entrer dans les locaux durant une certaine période, et que par conséquent les travaux ne peuvent être effectués, le Canada ne pourra être tenu responsable de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans cette grève.

#### 7.9 Instructions relatives à la facturation

- (a) L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans les Conditions générales.
- (b) La facture de l'entrepreneur inclura un article pour chaque sous-paragraphe des dispositions de la Base de paiement.
- (c) En présentant des factures, l'entrepreneur atteste que les produits et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement de ce contrat, comprenant des frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.
- (d) L'entrepreneur doit fournir la version originale de chaque facture à l'administrateur financière visé à la page 1 du contrat, et une copie à l'autorité contractante.

#### 7.10 Certifications

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 7.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### 7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CCUA qui (a) sont intégrées par renvoi dans ce contrat;
- (b) les conditions générales supplémentaires :
  - 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires Services d'élaboration ou de (i) modification de logiciels;
  - 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires L'entrepreneur détient les (ii) droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- (c) les conditions générales 2035 (2012-03-02). Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- l'Annexe « A », Énoncé des travaux, y compris l'appendice suivant : (d)
  - Appendice 1 à l'annexe « A » Critères d'évaluation pour les ressources; (i)
  - (ii) Appendice A à l'annexe « A » - Procédures d'attribution des tâches;
  - (iii) Appendice B à l'annexe « A » - Formulaire d'autorisation de tâches;
  - Appendice C à l'annexe « A » Critères d'évaluation des ressources et tableaux de (iv) réponse;
  - (v) Appendice D à l'annexe « A » - Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche;
- (e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- (f) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- les autorisations de tâches signées ainsi que les attestations nécessaires; (g)
- l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro EN578-055605/xxx/EL (l'arrangement en (h) matière d'approvisionnement);
- (i) la soumission de l'entrepreneur datée du (inscrire la date de la soumission) modifiée le (inscrire la ou les dates des modifications, s'il y a lieu), exclusion de toute modalité du concepteur de logiciels qui puisse faire partie de la soumission, de toute disposition ayant trait à la limitation de la responsabilité, et de toute modalité intégrée par renvoi (ou par le biais d'un hyperlien) dans la soumission.

#### 7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur (a) canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### 7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

(a) Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger))

#### 7.15 Exigences en matière d'assurances

#### (a) Responsabilité de l'entrepreneur

- (i) Il appartient à l'entrepreneur de déterminer s'il doit contracter ou non une assurance afin d'assurer sa propre protection ou pour s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat. Toute assurance additionnelle de ce genre est souscrite et gardée en vigueur par l'entrepreneur à ses propres frais. Les dispositions sur les assurances contenues dans les présentes ne limitent en rien les assurances exigées par les administrations fédérales, provinciales ou municipales. L'assurance exigée constitue un avantage et une protection pour l'entrepreneur, mais elle ne doit pas permettre à ce dernier de se dégager de ses responsabilités ou de les réduire de quelque façon que ce soit. Cela s'applique également à toutes les dispositions du présent contrat.
- (ii) Afin de satisfaire aux exigences du contrat en matière d'assurances, l'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante une attestation d'assurance renfermant suffisamment de détails sur la protection, les exclusions, les franchises et les conditions applicables aux polices souscrites et confirmant l'entrée en vigueur de l'assurance conformément à ses exigences ou, à la demande de l'autorité contractante, une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.

#### (b) Assurance commerciale de responsabilité civile

L'entrepreneur doit contracter et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance commerciale de responsabilité civile d'un montant équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE INFÉRIEURE à 5 M\$ par accident ou par incident, et suivant le total annuel.

#### **Avenants**

Les avenants suivants doivent être incorporés dans les conditions de la police commerciale d'assurance responsabilité de l'entrepreneur :

- (i) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de la propre négligence de l'entrepreneur dans l'exécution du contrat.
  - L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- (ii) Avis d'annulation: L'assureur s'engage à donner à l'autorité contractante un avis écrit d'annulation de trente (30) jours;
- (iii) Responsabilité réciproque : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux;
- (iv) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite aux seuils des niveaux de l'OC/AA, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(v) Responsabilité patronale éventuelle : Pour protéger l'entrepreneur contre les responsabilités découlant de la gestion et de l'administration des droits prévus par la loi et contractuels de ses emplovés:

- (vi) Employés et (s'il y a lieu) bénévoles désignés comme assurés additionnels : Tous les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles de l'entrepreneur doivent être désignés comme assurés additionnels:
- (vii) Paiements médicaux volontaires de 5 000 \$ par personne et de 25 000 \$ par accident : pour assurer, sans contestation, le paiement des dépenses engagées dans les cas de blessures accidentelles mineures:
- (viii)Formule étendue des produits et travaux terminés : L'avenant doit notamment comprendre les activités liées au service, à l'assemblage et aux réparations ainsi que le matériel, les pièces et l'équipement fournis en liaison avec les travaux exécutés par l'entrepreneur ou en son nom;
- (ix) Formule étendue de préjudice personnel: L'avenant devrait inclure notamment la violation de la vie privée, diffamation verbale ou écrite, arrestation illégale, détention ou incarcération et diffamation:
- (x) Entrepreneurs indépendants (s'il y a lieu) : À moins qu'ils ne soient assurés ailleurs et que la preuve est obtenue par l'entrepreneur, tous les sous-traitants sont inclus comme assurés dans la police:
- (xi) Avenant pour véhicule n'appartenant pas à l'assuré : Pour protéger l'entrepreneur contre les responsabilités découlant de l'utilisation de véhicules appartenant à d'autres parties, y compris le Canada.
- (c) Lorsque l'entrepreneur est une coentreprise, aux fins du présent contrat et des documents connexes (y compris les certifications d'assurance), le Canada exige que l'entrepreneur en coentreprise s'identifie sous un seul nom. À la demande du Canada, un entrepreneur en coentreprise doit indiquer le nom de la coentreprise à l'autorité contractante.
- (d) Assurance contre les erreurs et les omissions

L'entrepreneur doit contracter et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance contre les erreurs et les omissions d'un montant équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE INFÉRIEURE à 500 K\$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations et que la durée du contrat dépasse la période d'assurance, en cas d'annulation ou de non-renouvellement de la police, un avenant relatif à la prolongation de la période du rapport sur les réclamations, pour une durée minimale de douze (12) mois, doit être fourni par l'entrepreneur.

(e) Avenants contre les erreurs et les omissions

> Les avenants qui suivent doivent être incorporés aux conditions de la couverture de l'assurance contre les erreurs et les omissions de l'entrepreneur :

Les avenants qui suivent doivent être incorporés aux conditions de la couverture de l'assurance contre les erreurs et les omissions de l'entrepreneur.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### 7.16 Limitation de la responsabilité - gestion de l'information ou de technologie de l'information

(a) Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Dans cet article, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, ses représentants, ou leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat pré-établissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

#### (b) Responsabilité de la première partie :

- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
  - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
- (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur qui touchent des biens personnels matériels ou des biens immobiliers qui sont la propriété du Canada, en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, en vertu du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
- (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (i)(A) susmentionné.
- (v) L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
  - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer les travaux lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité par le Canada pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (B) du montant le plus élevé entre 0.75 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1,000,000.00\$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1,000,000,00\$.

(vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

#### (c) Réclamations de tiers :

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle; de blessures physiques à un tiers, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe (c).

#### 7.17 Entrepreneur - coentreprise

(a)	L'entrepreneur déclare et certifie que le nom de la coentreprise est et que cette dernière est constituée des membres suivants : [énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission de l'entrepreneur]	
(b)	En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :	
	(i) a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cett	e

(ii) en signifiant les avis et préavis au membre représentant, le Canada sera réputé les avoir signifiés également à tous les membres de cette coentreprise; et

coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.

- (c) Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce différend influe de quelque façon que ce soit sur l'exécution des travaux.
- (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité légale à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des conditions générales.
- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas constitué en coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cet article sera complété à l'aide de l'information contenue dans sa soumission.

#### 7.18 Services professionnels - Général

- L'entrepreneur doit fournir, sur demande par le Canada et par l'entremise d'une autorisation de tâches, des services professionnels tels que spécifié dans ce contrat. Lorsqu'un individu spécifique est requis pour effectuer un travail, l'entrepreneur devra s'assurer que le travail sera effectué par cet individu spécifiquement identifié dans le contrat, et ce en dedans d'une période de 10 jours ouvrables à partir de la date d'attribution d'une autorisation de tâches. Lorsque cet individu n'est pas disponible pour effectuer le travail, le Canada pourrait décider de (i) exercer ses droits et recours en vertu du Contrat ou de la loi (incluant l'annulation du contrat pour défaut), ou (ii) exiger que l'entrepreneur fournisse un remplaçant pour cet individu spécifique selon les termes de la clause intitulée " Remplacement d'individus spécifiques" dans les conditions générales 2035. Cette obligation s'applique même si le Canada a apporté des modifications au matériel, au logiciel ou à tout autre aspect de l'environnement opérationnel du client. En ce qui a trait à toute catégorie de personnel donnée, tout remplaçant sera coté par le responsable technique et le pointage obtenu doit être égal ou supérieur à la note minimale requise pour la catégorie applicable.
- (b) Si la ressource effectuant les travaux dans le cadre du contrat doit être remplacée (d'une manière conforme aux exigences de la section sur les conditions générales intitulée Remplacement d'individus spécifiques), l'entrepreneur doit fournir un remplaçant dans un délai de dix (10) jours ouvrables après le départ de la ressource (ou, lorsque le Canada a demandé le remplacement, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant l'avis du Canada en la matière).
- (c) Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent satisfaire les qualifications décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études et aux aptitudes linguistiques) et doivent avoir les compétences nécessaires pour offrir les services requis selon les échéances précisées dans le contrat. Le remplacement d'une ressource doit être approuvé par le Canada au préalable.
- (d) L'entrepreneur doit veiller à la surveillance de ses employés pour assurer un rendement satisfaisant et une progression des travaux conforme aux exigences du responsable technique. Le représentant de l'entrepreneur rencontrera régulièrement (tel qu'établi par le Canada) le chargé de projet ou le responsable technique pour discuter du rendement de ses employés et pour régler les problèmes rencontrés.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

(e) Si l'entrepreneur ne remplit pas ses obligations en vertu du présent article ou ne peut fournir les biens livrables décrits dans le contrat dans les délais prescrits, le Canada peut, indépendamment de toute autre mesure pouvant être prise par le Canada en vertu du contrat ou de la loi, informer l'entrepreneur de la nature de la défaillance et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses propres frais.

#### 7.19 Préservation des supports électroniques

- (a) L'entrepreneur doit soumettre à la détection électronique, à l'aide d'un progiciel mis à jour à intervalles réguliers, l'ensemble des supports électroniques utilisés dans l'exécution des travaux pour les virus électroniques et les autres codes visant à causer des défectuosités, avant de s'en servir sur l'équipement du Canada. Il devra informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé dans le cadre des travaux renferme des virus informatiques ou d'autres codes visant à causer des défectuosités.
- (a) Si, pendant le transport entre l'établissement de l'entrepreneur et le point de livraison précisé ou pendant qu'ils se trouvaient sous la garde de ce dernier, des renseignements et/ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus, l'entrepreneur devra les remplacer à ses frais.

#### 7.20 Déclarations et garanties

L'entrepreneur a fait des déclarations à propos de l'expérience et de l'expertise des ressources proposées dans sa soumission qui a donné suite à l'attribution du contrat. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces attestations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces attestations pour lui attribuer ce contrat. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a, et qu'il aura pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément aux tâches décrites dans ce contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

#### 7.21 Accès aux biens et aux installations du Canada

Les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si l'entrepreneur doit y avoir accès, il doit le signaler au responsable technique. Sauf lorsque précisé dans le contrat, le Canada n'a aucune obligation envers l'entrepreneur de lui fournir l'accès. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, le Canada peut exiger un rajustement de la base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

#### 7.22 Mise en œuvre de services professionnels

Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l'entrepreneur est tenu de s'assurer que la transition vers les services qu'il offre n'aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu'elle n'entraine pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L'entrepreneur est tenu de former ses ressources pour la réalisation des travaux et le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l'environnement du client ne peut être facturé au Canada. La transition sera terminée lorsque l'entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du responsable technique, qu'il est en mesure de réaliser les travaux. La transition doit être terminée au plus tard 10 jours ouvrables après l'attribution du contrat.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

Tous les coûts liés à démontrer que l'entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

#### 7.23 Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

- (a) Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada doivent indiquer si un particulier n'est pas un employé permanent de l'entrepreneur avant le début de la réunion pour s'assurer que chaque participant à la réunion est au courant de sa situation;
- (b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce en tout temps;
- (c) Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, sur réception d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits en vertu du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour défaut si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE A

#### **VOLET 1 – PGI FONCTIONNEL**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### 1. HISTORIQUE

- 1.1 Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est l'une des plus grandes priorités du ministère de la Citoyenneté et l'Immigration Canada (CIC), nécessaire pour améliorer les services de citoyenneté et immigration, pour maintenir l'intégrité des programmes et pour renforcer la sécurité du Canada.
- 1.2 Le SMGC est une plateforme électronique qui est essentielle pour rendre le système d'immigration plus moderne, efficace et souple, et qui répond mieux aux besoins du marché du travail du Canada. Il transforme fondamentalement le système de gestion des cas de CIC: le traitement sera plus efficace, les organismes de sécurité et les partenaires auront accès à l'information critique et le SMGC permettra à notre système de s'adapter aux pays concurrents qui sont passés à de telles plateformes électroniques.
- 1.3 Le SMGC est le système interne de CIC utilisé pour traiter les demandes de citoyenneté et d'immigration provenant de l'étranger. Le SMGC, qui soutient la vision et la feuille de route stratégiques à plus long terme de CIC, sert de fondation pour améliorer la prestation de service dans l'avenir et est une composante fondamentale du programme d'innovation du service de CIC. Le SMGC fournira une source d'information intégrée et unique aux requérants à mesure que leur cas suit le processus d'immigration et de citoyenneté.
- 1.4 La Direction générale du SMGC aura un besoin continu durant les trois à cinq prochaines années de services professionnels pour l'aider à améliorer et à étendre davantage le Système mondial de gestion des cas.

### 2. PORTÉE

2.1 La portée de cette exigence est une sélection de catégories de services de soutien de PGI Fonctionnel, qui doivent être fournis au besoin et sur demande à Ottawa. Les services de GI-TI seront fournis pour le soutien du SMGC.

#### 3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 L'entrepreneur doit :
  - fournir des ressources pour les services de soutien à l'aide d'une autorisation de tâches (AT) sur demande et selon les besoins dans les catégories de travail décrites dans cet énoncé des travaux (EDT);
  - s'assurer que les ressources parlent couramment les langues précisées dans l'AT de l'EDT;
  - s'assurer que les ressources possèdent l'habilitation de sécurité précisée dans l'AT de l'EDT;

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

380zm

B8953-100262

380zmB8953-100262

d. s'assurer que les ressources offrent le soutien durant les heures de travail telles que précisées dans l'AT de l'EDT;

- assister, au moins, aux réunions trimestrielles avec le responsable technique du contrat e. afin d'examiner :
  - le statut du travail des tâches en cours selon les rapports mensuels sur les progrès réalisés:
  - les éléments financiers du contrat selon le rapport financier mensuel;
  - lii. d'autres problèmes que l'autre partie considère importants; et

File No - No du dossier

f. fournir un processus de transition pour le transfert des connaissances qui devra commencer 30 jours avant la fin ou l'expiration du contrat à un nouvel entrepreneur ou aux employés de la Couronne.

#### 4. INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE DE BASE DE CIC

4.1 L'infrastructure technologique de CIC se trouve en grande partie à Ottawa - pour répondre aux besoins du personnel de la région de la capitale nationale. De grandes parties du matériel et du logiciel sont également installées dans les autres bureaux au Canada et dans les missions à l'étranger partout dans le monde.

#### 4.2 Environnement matériel

#### 4.2.1 Au Canada

- Ordinateur central Unisys Libra 790 qui se trouve dans les Centres de technologie de l'information de RHDCC à Moncton et à Montréal.
- 660 serveurs Intel Pentium situés à l'administration centrale et dans les plus importants bureaux de CIC au Canada.
- 80 serveurs HP et Sun fonctionnant sous diverses versions d'UNIX (serveurs Sun Solaris UNIX à Mississauga, à Vegreville et à l'administration centrale).
- 18 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 fonctionnant sous OPENVMS situés au Canada.
- 6 200 ordinateurs personnels dans les bureaux au Canada qui utilisent le système d'exploitation Microsoft Vista.
- Réseau avec routeur TCP/IP.

#### 4.2.2 À l'extérieur du Canada

- 65 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 exploités par OPENVMS dans les missions à l'étranger (principalement dans le même édifice que le MAECI).
- 1 500 ordinateurs personnels dans les missions à l'étranger, fonctionnant tous sous Windows XP et branchés au réseau par l'intermédiaire du réseau local SIGNET du MAECI.
- Système médical de l'Immigration (SMI) qui fonctionne sur un serveur Windows NT/4 à Ottawa.
- Installations SIGNET et MITNET du MAECI.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

### 4.3 Environnement logiciel

### 4.3.1 Langages de programmation :

Java/.NETASPX (ASP.Net)

ABAPASP

Visual Basic

Cold Fusion Perl

BASIS

• C, C+, C++, C-sharp

COM

COM+/DCOM

• SQL

COBOL

e-Script

• MCF

### 4.3.2 Progiciel de gestion intégré :

• SAP

SAS

Siebel CRM

Siebel Actuate

Oracle BI (comprenant Publisher)

• SSA-Name-3

Erwin

Informatica

HP Mercury LoadRunner

 Adobe (serveur central, LiveCycle)

Team Founda

 Team Foundation Server (2008/10)  Suite logiciel d'outils Rational (REQPRO, ClearCase, ClearQuest, Rational TestManager, Rational Functional Tester, Rational

APIs)

### 4.3.3 Environnements de développement intégré :

 Visual Studio (2005, 2008, 2010)

Eclipse

### 4.3.4 Systèmes d'exploitation :

• MCP

Serveur Microsoft Windows

2000;

Serveur MS Windows NT

MS Windows 2008

UNIX (Solaris/ HPUX)

OPENVMS

MS Windows 2003

Vista

### 4.3.5 Intergiciel:

• Jaguar (eaServer)

Tomcat

TuxedoBiztalk

MSMQ

• Portail Oracle (2008)

CITRIX

WebSphere MQ

### JBoss

# 4.3.6 Technologies des bases de données :

ORACLE

SYBASE

Serveur MS SQL

• IRIS

MS Access

DMSII

Remarque : l'infrastructure technologique de CIC changera avec le temps.

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 5. CATGORIES DE RESSOURCES ET RESPONSABILITS

### 5.1 A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel, niveau 2 (de base) et niveau 3

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Diriger des séances d'élaboration fonctionnelle et des séances de conception d'application commune (CAC) entre les experts en gestion et les équipes techniques afin d'élaborer les cas d'utilisation de système et les documents de conception fonctionnelle Siebel CRM qui appuient les processus opérationnels;
- b. Assurer la coordination et l'intégration avec d'autres équipes fonctionnelles et techniques qui organisent des séances de CAC pour d'autres secteurs de l'application, y compris les interfaces de système, les formulaires et les rapports opérationnels et de gestion;
- c. Coordonner l'information issue des séances de CAC pour élaborer les modèles de processus opérationnels, les cas d'utilisation de système Siebel CRM, les documents de conception fonctionnelle Siebel CRM, les documents de conception fonctionnelle des rapports opérationnels et de gestion Siebel, et les documents de conception des formulaires Adobe automatiquement remplis et à remplir;
- d. Présenter selon les besoins à la haute direction des recommandations sur l'état d'avancement, l'orientation et les améliorations de processus;
- e. Assurer la qualité du contenu de la conception fonctionnelle provenant de multiples équipes qui est intégré à l'application commerciale de gestion des exigences du Ministère;
- f. Coordonner l'accès des utilisateurs à l'outil commercial de renseignements d'affaires et les changements de schéma avec les concepteurs, et créer des rapports ponctuels; et
- g. Donner des séances d'information connexes à la haute direction.

### 5.2 A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie, niveau 3 (de base)

- a. Comprendre à fond les capacités techniques offertes par les fonctions des systèmes PGI. (Nota : Nous utilisons actuellement la suite de produits Rational d'IBM et divers outils API pour gérer et analyser les exigences, la documentation, les demandes de changement et les rapports sur les problèmes. Cette suite de produits peut changer au cours des prochaines années.)
- b. Élaborer ou aider à élaborer les exigences opérationnelles et fonctionnelles, la portée des projets, ainsi que les estimations de l'effort et de la durée.
- c. Aider à la traduction des exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques relatives aux systèmes.
- d. Élaborer et aider à mettre en œuvre des stratégies et des plans de transfert pour assurer la migration vers les nouvelles versions des systèmes PGI.
- e. Élaborer et gérer les aspects techniques des logiciels d'application, des interfaces-utilisateurs et des composants de tiers.
- f. Mener, appuyer et gérer les tests unitaires et de système.

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

g. Établir et consigner la méthodologie et les normes techniques relatives au cadre technique.

h. Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la direction.

### 6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1 L'entrepreneur doit soumettre une copie électronique des produits livrables tels que les codes de programme, les modèles préliminaires, ou les documents de la suite Microsoft Office tels que spécifiés dans l'autorisation des tâches qui sera soulevée conformément à une demande basée sur " telle que et lorsqu'exigée " selon l'expert technique.
- 6.2 Divers rapports d'étape des projets selon les aplications utilisées, ainsi que les produits livrables du projet résultant des tâches accomplies telles que décrits dans l'autorisation des tâches (AT).

#### 7. EXIGENCES EN TERMES DE PRODUCTION DE RAPPORTS

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport financier mensuel qui doit au moins comprendre les données suivantes :
  - a. la liste des AT publiées avec la valeur financière;
  - b. le montant total dépensé;
  - c. le solde résiduel.

#### 8 EXIGENCE LINGUISTIQUE

8.1 Les ressources de l'entrepreneur doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais. Elles doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit en anglais, sans aide et en faisant peu d'erreurs. Les exigences particulières au bilinguisme (anglais et français) touchant le personnel de l'entrepreneur seront décrites dans chaque autorisation de tâches.

## 9. HEURES DE TRAVAIL

9.1 Les heures de travail opérationnelles seront de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, où les ressources de l'entrepreneur sont attendu à travailler 7,5 heures chaque jour entre ces heures. Les ressources de l'entrepreneur doit être disponible pour travailler en dehors des heures opérationnelles de bureau pendant la durée du contrat. L'entrepreneur peut-être demandé de fournir les ressources pendant les week-ends et / ou les jours fériés. Tout temps travaillé sur le nombre d'heures facturables / jour dans un mois doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

### APPENDICE 1 DE l'ANNEXE A

### **VOLET 1 – FONCTIONNEL PGI**

### Critères d'évaluation des ressources

Remarque à l'intention des soumissionnaires : L'appendice 1 de l'annexe A – volet 1 est fourni à titre indicatif SEULEMENT. Ces critères serviront à évaluer les ressources exigées pour les futures autorisations de tâches en vertu du contrat subséquent. Ces grilles NE doivent PAS être remplies pour l'appel d'offres actuel.

## A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel, niveau 2 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 7 ans d'expérience comme analyste fonctionnel PGI travaillant dans un environnement de GI-TI.
O2	Au moins 3 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de la conception de solutions fonctionnelles dans une application basée sur Siebel CRM pour satisfaire aux exigences opérationnelles.

	EXIGENCES COTÉES		
	Description	Années d'expérience	Cotation par points
C1	Expérience de séances opérationnelles et de TI conjointes, dont la facilitation et la coordination des solutions de conception pour l'interaction entre l'utilisateur et le système (GUI) en utilisant des techniques de conception d'application commune (CAC).	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10
C2	Expérience de l'évaluation de Siebel CRM pour répondre aux besoins des utilisateurs, en utilisant la fonctionnalité préétablie ou des solutions de rechange.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10
	Expérience cumulative de l'élaboration et de la consignation de chacun des éléments suivants pour les applications organisationnelles :  a. Modèles des processus opérationnels;	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans	2 4 6 8
СЗ	b. Cas d'utilisation de système Siebel;	plus de 5 ans	10
	c. Exigences en matière de systèmes Siebel; et		
	<ul> <li>d. Écrans/vues Siebel, rapports opérationnels et de gestion Siebel et formulaires Adobe remplis automatiquement.</li> </ul>		
C4	Expérience cumulative de l'utilisation et de la configuration de la suite de gestion des exigences Rational pour :	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier B8953-100262 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

		EXIGENCES COTÉ	ES	
		Description	Années d'expérience	Cotation par points
	a.	gérer les exigences en matière de systèmes (RequisitePro); et		
	b.	gérer les demandes de changement et les demandes de résolution de problèmes (ClearQuest).		
0.5	d'analy	ence de l'utilisation d'un outil commercial yse des renseignements d'affaires relativement	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans	2 4
C5		soins opérationnels et à la conception de ne de bases de données.	de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	6 8 10
Maximum de 50 points (la note de passage est de 70 % = 35 points)		50		

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

# A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES	
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste fonctionnel PGI travaillant dans un environnement de GI TI.	
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années, de la conception de solutions fonctionnelles dans une application basée sur Siebel CRM pour satisfaire aux exigences opérationnelles.	

	EXIGENCES COTÉES			
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	
C1	Expérience de la direction de séances opérationnelles et de TI conjointes, dont la facilitation et la coordination des solutions de conception pour l'interaction entre l'utilisateur et le système (GUI) en utilisant des techniques de conception d'application commune (CAC).	de plus de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10	
C2	Expérience de la direction de l'évaluation de Siebel CRM pour répondre aux besoins des utilisateurs, en utilisant la fonctionnalité préétablie ou des solutions de rechange.	de plus de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10	
С3	Expérience cumulative de la direction de l'élaboration et de la consignation de chacun des éléments suivants pour les applications organisationnelles :  a. Modèles des processus opérationnels;  b. Cas d'utilisation de système Siebel;  c. Exigences en matière de systèmes Siebel; et d. Écrans/vues Siebel, rapports opérationnels et de gestion Siebel et formulaires Adobe remplis automatiquement.	de plus de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10	
C4	Expérience cumulative de l'utilisation et de la configuration de la suite de gestion des exigences Rational pour :  a. gérer les exigences en matière de systèmes (RequisitePro); et  b. gérer les demandes de changement et les demandes de résolution de problèmes (ClearQuest).	de plus de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10	
C5	Expérience de l'utilisation d'un outil commercial d'analyse des renseignements d'affaires relativement aux besoins opérationnels et à la conception de système de bases de données.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10	
<b>Maximum de 50 points</b> (la note de passage est de 70 % = 35 points)			50	

Α

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES	
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI travaillant dans un environnement de GI TI.	
02	Au moins 1 an d'expérience au cours des 3 dernières années pour ce qui est de travailler avec une suite logicielle commerciale de gestion des exigences.	

	EXIGENCES COTÉES			
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	
	Expérience cumulative de l'utilisation et configuration de la suite de gestion des Rational pour :  a. gérer les exigences en matière systèmes (RequisitePro);	exigences de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an	2 4 6 8 10	
C1	<ul> <li>b. publier ou mettre à jour la docur projet à l'appui d'une méthodolo d'élaboration de système (SoDA ClearCase); et</li> </ul>	ogie		
	<ul> <li>gérer les demandes de change demandes de résolution de pro (ClearQuest).</li> </ul>			
C2	Expérience de l'aide à la tenue de séan opérationnelles et de TI conjointes, don coordonner des solutions de conceptior l'interaction entre l'utilisateur et le système utilisant des techniques de conception commune (CAC).	t faciliter et de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an me (GUI) en de plus de 1,5 à 2 ans	2 4 6 8 10	
	Expérience cumulative de l'aide à l'élab la consignation de chacun des éléments pour les applications organisationnelles	de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an	2 4 6 8	
C3	<ul><li>a. Modèles des processus opérati</li><li>b. Cas d'utilisation de système Sie</li></ul>	plus de 2 ans	10	
03	<ul> <li>c. Exigences en matière de systèret</li> </ul>	mes Siebel;		
	<ul> <li>d. Écrans/vues Siebel, rapports op et de gestion Siebel et formulair remplis automatiquement.</li> </ul>			
C4	Expérience de la configuration et de l'ut outil commercial d'analyse des renseigr d'affaires relativement aux besoins opé à la conception de système de bases de	nements de plus de 0,5 à 1 an rationnels et de plus de 1 à 1,5 an	2 4 6 8 10	
Maxi	mum de 40 points (la note de passage	est de 70 % = 28 points)	40	

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE A

### **VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT SIEBEL PGI**

## **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### 1. HISTORIQUE

- 1.1 Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est l'une des plus grandes priorités du ministère de la Citoyenneté et l'Immigration Canada (CIC), nécessaire pour améliorer les services de citoyenneté et immigration, pour maintenir l'intégrité des programmes et pour renforcer la sécurité du Canada.
- 1.2 Le SMGC est une plateforme électronique qui est essentielle pour rendre le système d'immigration plus moderne, efficace et souple, et qui répond mieux aux besoins du marché du travail du Canada. Il transforme fondamentalement le système de gestion des cas de CIC: le traitement sera plus efficace, les organismes de sécurité et les partenaires auront accès à l'information critique et le SMGC permettra à notre système de s'adapter aux pays concurrents qui sont passés à de telles plateformes électroniques.
- 1.3 Le SMGC est le système interne de CIC utilisé pour traiter les demandes de citoyenneté et d'immigration provenant de l'étranger. Le SMGC, qui soutient la vision et la feuille de route stratégiques à plus long terme de CIC, sert de fondation pour améliorer la prestation de service dans l'avenir et est une composante fondamentale du programme d'innovation du service de CIC. Le SMGC fournira une source d'information intégrée et unique aux requérants à mesure que leur cas suit le processus d'immigration et de citoyenneté.
- 1.4 La Direction générale du SMGC aura un besoin continu durant les trois à cinq prochaines années de services professionnels pour l'aider à améliorer et à étendre davantage le Système mondial de gestion des cas.

#### 2. PORTÉE

2.1 La portée de cette exigence est une sélection de catégories de services de soutien de développement Siebel PGI, qui doivent être fournis au besoin et sur demande à Ottawa. Les services de GI-TI seront fournis pour le soutien du SMGC.

### 3. EXIGENCES GÉNÉRALES

### 3.1 L'entrepreneur doit :

- fournir des ressources pour les services de soutien à l'aide d'une autorisation de tâches
   (AT) sur demande et selon les besoins dans les catégories de travail décrites dans cet énoncé des travaux (EDT);
- s'assurer que les ressources parlent couramment les langues précisées dans l'AT de l'EDT;
- c. s'assurer que les ressources possèdent l'habilitation de sécurité précisée dans l'AT de l'EDT;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262 380zmB8953-100262

 d. s'assurer que les ressources offrent le soutien durant les heures de travail telles que précisées dans l'AT de l'EDT;

- e. assister, au moins, aux réunions trimestrielles avec le responsable technique du contrat afin d'examiner :
  - le statut du travail des tâches en cours selon les rapports mensuels sur les progrès réalisés:
  - li. les éléments financiers du contrat selon le rapport financier mensuel;
  - lii. d'autres problèmes que l'autre partie considère importants; et
- f. fournir un processus de transition pour le transfert des connaissances qui devra commencer 30 jours avant la fin ou l'expiration du contrat à un nouvel entrepreneur ou aux employés de la Couronne.

#### 4. INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE DE BASE DE CIC

4.1 L'infrastructure technologique de CIC se trouve en grande partie à Ottawa - pour répondre aux besoins du personnel de la région de la capitale nationale. De grandes parties du matériel et du logiciel sont également installées dans les autres bureaux au Canada et dans les missions à l'étranger partout dans le monde.

#### 4.2 Environnement matériel

#### 4.2.1 Au Canada

- Ordinateur central Unisys Libra 790 qui se trouve dans les Centres de technologie de l'information de RHDCC à Moncton et à Montréal.
- 660 serveurs Intel Pentium situés à l'administration centrale et dans les plus importants bureaux de CIC au Canada.
- 80 serveurs HP et Sun fonctionnant sous diverses versions d'UNIX (serveurs Sun Solaris UNIX à Mississauga, à Vegreville et à l'administration centrale).
- 18 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 fonctionnant sous OPENVMS situés au Canada.
- 6 200 ordinateurs personnels dans les bureaux au Canada qui utilisent le système d'exploitation Microsoft Vista.
- Réseau avec routeur TCP/IP.

### 4.2.2 À l'extérieur du Canada

- 65 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 exploités par OPENVMS dans les missions à l'étranger (principalement dans le même édifice que le MAECI).
- 1 500 ordinateurs personnels dans les missions à l'étranger, fonctionnant tous sous Windows XP et branchés au réseau par l'intermédiaire du réseau local SIGNET du MAECI.
- Système médical de l'Immigration (SMI) qui fonctionne sur un serveur Windows NT/4 à Ottawa.
- Installations SIGNET et MITNET du MAECI.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

### 4.3 Environnement logiciel

### 4.3.1 Langages de programmation :

Java/.NETASPX (ASP.Net)

ABAPASP

Visual Basic

Cold Fusion Perl

BASIS

• C, C+, C++, C-sharp

COM

COM+/DCOM

• SQL

• COBOL

e-Script

MCF

### 4.3.2 Progiciel de gestion intégré :

SAP

SAS

Siebel CRM

Siebel Actuate

• Oracle BI (comprenant Publisher)

• SSA-Name-3

Erwin

Informatica

HP Mercury LoadRunner

 Adobe (serveur central, LiveCycle)

LiveCycle)

 Team Foundation Server (2008/10)  Suite logiciel d'outils Rational (REQPRO, ClearCase, ClearQuest, Rational TestManager, Rational Functional Tester, Rational APIs)

### 4.3.3 Environnements de développement intégré :

 Visual Studio (2005, 2008, 2010)

Eclipse

### 4.3.4 Systèmes d'exploitation :

MCP

 Serveur Microsoft Windows 2000;

Serveur MS Windows NT

MS Windows 2008

UNIX (Solaris/ HPUX)

OPENVMS

MS Windows 2003

Vista

### 4.3.5 Intergiciel:

Jaguar (eaServer)

Tomcat

TuxedoBiztalk

MSMQ

Portail Oracle (2008)

CITRIX

WebSphere MQ

## JBoss

# 4.3.6 Technologies des bases de données :

ORACLE

SYBASE

Serveur MS SQL

• IRIS

MS Access

DMSII

Remarque : l'infrastructure technologique de CIC changera avec le temps.

### 5. CATGORIES DE RESSOURCES ET RESPONSABILITS

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

B8953-100262

380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 5.1 A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel, niveau 3 (de base)

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- a. Définir et consigner les exigences opérationnelles détaillées en participant à des ateliers de conception d'application commune (CAC) et/ou à des séances d'élaboration.
- b. Prendre part à des activités de conception fonctionnelle, y compris l'intégration d'interfaces.
- c. Participer à des activités de validation de principe de l'architecture pour faciliter la validation et de faire des prototypes de divers architecture ou de conception pour une solution Siebel CRM qui satisfait aux exigences opérationnelles.
- d. Concevoir et élaborer des structures et des fichiers de données, des sous-systèmes, des objets au niveau du système, des programmes par lots et en ligne, ainsi que des procédures de contrôle de la production Siebel CRM à utiliser pendant la création, la modification ou le soutien d'une application basée sur Siebel CRM.
- e. Définir les sources d'entrée et de sortie de la phase de conception technique.
- f. Élaborer des conceptions techniques détaillées à partir des conceptions fonctionnelles, y compris l'intégration d'interfaces, au besoin; présenter les conceptions techniques et les faire approuver.
- g. Élaborer différentes conceptions Siebel CRM, y compris des objets au niveau du système, pour les exigences opérationnelles qui ne se prêtent pas à l'élaboration au moyen des concepts Siebel CRM standard.
- h. Définir et élaborer les composants Siebel EAI des interfaces.
- Veiller à l'intégration de tous les aspects des interfaces à l'application basée sur Siebel CRM.
- i. Traduire les conceptions techniques Siebel CRM détaillées en code programme.
- k. Procéder au test unitaire de l'ensemble du code nouveau ou modifié.
- Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai.
- m. Relever et consigner les normes particulières à Siebel CRM et aux systèmes, qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, y compris les protocoles de test, et qui portent sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données et les conventions d'appellation.

### 6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1 L'entrepreneur doit soumettre une copie électronique des produits livrables tels que les codes de programme, les modèles préliminaires, ou les documents de la suite Microsoft Office tels que spécifiés dans l'autorisation des tâches qui sera soulevée conformément à une demande basée sur " telle que et lorsqu'exigée " selon l'expert technique.
- 6.2 Divers rapports d'étape des projets selon les aplications utilisées, ainsi que les produits livrables du projet résultant des tâches accomplies telles que décrits dans l'autorisation des tâches (AT).

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 7. EXIGENCES EN TERMES DE PRODUCTION DE RAPPORTS

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport financier mensuel qui doit au moins comprendre les données suivantes :
  - a. la liste des AT publiées avec la valeur financière;
  - b. le montant total dépensé;
  - c. le solde résiduel.

### 8 EXIGENCE LINGUISTIQUE

8.1 Les ressources de l'entrepreneur doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais. Elles doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit en anglais, sans aide et en faisant peu d'erreurs. Les exigences particulières au bilinguisme (anglais et français) touchant le personnel de l'entrepreneur seront décrites dans chaque autorisation de tâches.

### 9. HEURES DE TRAVAIL

9.1 Les heures de travail opérationnelles seront de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, où les ressources de l'entrepreneur sont attendu à travailler 7,5 heures chaque jour entre ces heures. Les ressources de l'entrepreneur doit être disponible pour travailler en dehors des heures opérationnelles de bureau pendant la durée du contrat. L'entrepreneur peut-être demandé de fournir les ressources pendant les week-ends et / ou les jours fériés. Tout temps travaillé sur le nombre d'heures facturables / jour dans un mois doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

### APPENDICE 1 DE l'ANNEXE A

### **VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT SIEBEL PGI**

### Critères d'évaluation des ressources

Remarque à l'intention des soumissionnaires : L'appendice 1 de l'annexe A – volet 2 est fourni à titre indicatif SEULEMENT. Ces critères serviront à évaluer les ressources exigées pour les futures autorisations de tâches en vertu du contrat subséquent. Ces grilles NE doivent PAS être remplies pour l'appel d'offres actuel.

# A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES	
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.	
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années, de la configuration et de l'élaboration de scripts dans le cadre de l'élaboration d'applications Siebel CRM, dont la traduction d'exigences fonctionnelles en conception et en spécifications techniques.	

	EXIGENCES COTÉES		
		Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la traduction d'exigences	de 1 à 3 ans	2
	opérationnelles relatives aux systèmes PGI en	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	spécifications de conception et de configuration	de plus de 5 à 7 ans	6
	techniques Siebel CRM.	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la traduction en code programme et	de 1 à 3 ans	2
	de la mise à l'essai de spécifications de	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	configuration détaillées Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de l'utilisation du cadre Siebel EAI pour	de 1 à 3 ans	2
	configurer des objets Siebel afin d'importer des	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	données en provenance ou d'exporter des données	de plus de 5 à 7 ans	6
	à destination de systèmes internes ou externes à	de plus de 7 à 9 ans	8
	partir de conceptions techniques.	plus de 9 ans	10
	Expérience de l'utilisation de Microsoft SQL pour	de 1 à 3 ans	2
	élaborer des requêtes ou des procédures stockées,	de plus de 3 à 5 ans	4
C4	et détecter et éliminer les problèmes dans les	de plus de 5 à 7 ans	6
	applications Siebel.	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)			40

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE A

### **VOLET 3 - DONNÉES SIEBEL PGI**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### 1. HISTORIQUE

- 1.1 Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est l'une des plus grandes priorités du ministère de la Citoyenneté et l'Immigration Canada (CIC), nécessaire pour améliorer les services de citoyenneté et immigration, pour maintenir l'intégrité des programmes et pour renforcer la sécurité du Canada.
- 1.2 Le SMGC est une plateforme électronique qui est essentielle pour rendre le système d'immigration plus moderne, efficace et souple, et qui répond mieux aux besoins du marché du travail du Canada. Il transforme fondamentalement le système de gestion des cas de CIC: le traitement sera plus efficace, les organismes de sécurité et les partenaires auront accès à l'information critique et le SMGC permettra à notre système de s'adapter aux pays concurrents qui sont passés à de telles plateformes électroniques.
- 1.3 Le SMGC est le système interne de CIC utilisé pour traiter les demandes de citoyenneté et d'immigration provenant de l'étranger. Le SMGC, qui soutient la vision et la feuille de route stratégiques à plus long terme de CIC, sert de fondation pour améliorer la prestation de service dans l'avenir et est une composante fondamentale du programme d'innovation du service de CIC. Le SMGC fournira une source d'information intégrée et unique aux requérants à mesure que leur cas suit le processus d'immigration et de citoyenneté.
- 1.4 La Direction générale du SMGC aura un besoin continu durant les trois à cinq prochaines années de services professionnels pour l'aider à améliorer et à étendre davantage le Système mondial de gestion des cas.

### 2. PORTÉE

2.1 La portée de cette exigence est une sélection de catégories de services de soutien pour les données Siebel PGI, qui doivent être fournis au besoin et sur demande à Ottawa. Les services de GI-TI seront fournis pour le soutien du SMGC.

### 3. EXIGENCES GÉNÉRALES

### 3.1 L'entrepreneur doit :

- fournir des ressources pour les services de soutien à l'aide d'une autorisation de tâches
   (AT) sur demande et selon les besoins dans les catégories de travail décrites dans cet énoncé des travaux (EDT):
- s'assurer que les ressources parlent couramment les langues précisées dans l'AT de l'EDT:
- s'assurer que les ressources possèdent l'habilitation de sécurité précisée dans l'AT de l'EDT;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d. s'assurer que les ressources offrent le soutien durant les heures de travail telles que précisées dans l'AT de l'EDT;

- e. assister, au moins, aux réunions trimestrielles avec le responsable technique du contrat afin d'examiner :
  - le statut du travail des tâches en cours selon les rapports mensuels sur les progrès réalisés:
  - li. les éléments financiers du contrat selon le rapport financier mensuel;
  - lii. d'autres problèmes que l'autre partie considère importants; et
- f. fournir un processus de transition pour le transfert des connaissances qui devra commencer 30 jours avant la fin ou l'expiration du contrat à un nouvel entrepreneur ou aux employés de la Couronne.

#### 4. INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE DE BASE DE CIC

4.1 L'infrastructure technologique de CIC se trouve en grande partie à Ottawa - pour répondre aux besoins du personnel de la région de la capitale nationale. De grandes parties du matériel et du logiciel sont également installées dans les autres bureaux au Canada et dans les missions à l'étranger partout dans le monde.

#### 4.2 Environnement matériel

#### 4.2.1 Au Canada

- Ordinateur central Unisys Libra 790 qui se trouve dans les Centres de technologie de l'information de RHDCC à Moncton et à Montréal.
- 660 serveurs Intel Pentium situés à l'administration centrale et dans les plus importants bureaux de CIC au Canada.
- 80 serveurs HP et Sun fonctionnant sous diverses versions d'UNIX (serveurs Sun Solaris UNIX à Mississauga, à Vegreville et à l'administration centrale).
- 18 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 fonctionnant sous OPENVMS situés au Canada.
- 6 200 ordinateurs personnels dans les bureaux au Canada qui utilisent le système d'exploitation Microsoft Vista.
- Réseau avec routeur TCP/IP.

### 4.2.2 À l'extérieur du Canada

- 65 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 exploités par OPENVMS dans les missions à l'étranger (principalement dans le même édifice que le MAECI).
- 1 500 ordinateurs personnels dans les missions à l'étranger, fonctionnant tous sous Windows XP et branchés au réseau par l'intermédiaire du réseau local SIGNET du MAECI.
- Système médical de l'Immigration (SMI) qui fonctionne sur un serveur Windows NT/4 à Ottawa.
- Installations SIGNET et MITNET du MAECI.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

### 4.3 Environnement logiciel

### 4.3.1 Langages de programmation :

Java/.NETASPX (ASP.Net)

ABAP

ASP

Visual Basic

Cold Fusion Perl

BASIS

• C, C+, C++, C-sharp

COM

COM+/DCOM

• SQL

• COBOL

e-Script

MCF

### 4.3.2 Progiciel de gestion intégré :

• SAP

SAS

Siebel CRM

Siebel Actuate

Oracle BI (comprenant Publisher)

• SSA-Name-3

• Erwin

Informatica

HP Mercury LoadRunner

• Adobe (serveur central,

LiveCycle)

 Team Foundation Server (2008/10)  Suite logiciel d'outils Rational (REQPRO, ClearCase, ClearQuest, Rational TestManager, Rational Functional Tester, Rational

APIs)

### 4.3.3 Environnements de développement intégré :

 Visual Studio (2005, 2008, 2010)

Eclipse

### 4.3.4 Systèmes d'exploitation :

• MCP

 Serveur Microsoft Windows 2000;

Serveur MS Windows NT

MS Windows 2008

UNIX (Solaris/ HPUX)

OPENVMS

MS Windows 2003

Vista

### 4.3.5 Intergiciel:

Jaguar (eaServer)

Tomcat

TuxedoBiztalk

MSMQ

Portail Oracle (2008)

• CITRIX

WebSphere MQ

JBoss

## 4.3.6 Technologies des bases de données :

ORACLE

SYBASE

Serveur MS SQL

• IRIS

MS Access

DMSII

Remarque : l'infrastructure technologique de CIC changera avec le temps.

## 5. CATGORIES DE RESSOURCES ET RESPONSABILITS

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

## 5.1 I.3 Analyste de base de données / Administrateur en GI, niveau 3 (de base)

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Analyser et proposer différentes solutions de gestion des données pour satisfaire aux exigences opérationnelles;
- Participer à l'élaboration de politiques, de conceptions fonctionnelles et de lignes directrices à l'appui des activités associées à l'architecture des données Siebel CRM;
- c. Veiller à ce que les initiatives et les exigences opérationnelles soient évaluées en fonction de l'ensemble des composants actuels de l'architecture d'entreprise;
- Élaborer et/ou maintenir des stratégies de migration des applications à l'appui de la migration des données Siebel à destination ou en provenance des bases de données existantes afin de satisfaire aux exigences opérationnelles et relatives aux systèmes;
- e. Analyser, élaborer et mettre en œuvre les processus de transformation des données des utilisateurs afin de satisfaire aux exigences opérationnelles et relatives aux systèmes;
- f. Fournir une orientation et un soutien techniques aux équipes opérationnelles et de développement en répondant aux questions concernant les modèles de données en place et Siebel, la mise en correspondance entre ces modèles et d'autres bases de données, ainsi que la mise en œuvre et l'utilisation des données implantées;
- g. Procéder à la revue des modèles de données et à l'analyse des structures de données et du contenu en données existants tout en examinant les règles et les contraintes imposées par la base de données Siebel CRM;
- h. Élaborer et/ou modifier les structures de base de données des applications en veillant au respect des stratégies ministérielles relatives aux données;
- Élaborer des procédures de mise en œuvre pour assurer la création, la modification et la suppression des données implantées;
- j. Concevoir et maintenir des processus de contrôle des changements apportés aux données implantées et procéder à l'analyse du contenu en données implantées pour veiller à l'exactitude et à l'intégralité des données;
- k. Assurer l'entretien des outils d'administration des données implantées (p. ex., outil de comparaison du contenu en données implantées entre différents environnements);
- Travailler avec le personnel affecté à l'administration des bases de données pour veiller à ce que l'application de gestion de l'information de l'entreprise et le mécanisme de chargement de l'application soient appropriés et efficaces;
- m. Examiner les demandes de changement et cerner les exigences et les répercussions relatives aux données implantées; et
- n. Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la direction.

## 5.2 I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI, niveau 3

- a. Concevoir, élaborer et mettre à jour les modèles de données logiques Siebel CRM;
- Analyser les changements qu'on propose d'apporter aux bases de données Siebel CRM du point de vue du modèle de données logique et physique;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- c. Apporter aux membres de l'équipe des compétences techniques spécialisées en ce qui a trait à l'utilisation et à l'optimisation des techniques de modélisation des données;
- d. Fournir une orientation et un soutien techniques aux équipes opérationnelles et de développement en répondant aux questions concernant les modèles de données en place et Siebel et la mise en correspondance entre ces modèles et d'autres bases de données:
- e. Aider les équipes opérationnelles et de développement à régler les problèmes entourant les données;
- f. Procéder à la revue des modèles de données et à l'analyse des structures de données et du contenu en données existants tout en examinant les règles et les contraintes imposées par la base de données Siebel CRM;
- g. Participer à l'élaboration de stratégies, de politiques, de principes et de lignes directrices à l'appui des activités associées à l'architecture des données Siebel CRM;
- h. Participer à l'analyse et à la conception des données par suite de l'adoption d'exigences opérationnelles ou de leur mise à jour;
- Élaborer et modifier les modèles de données logiques et physiques Siebel CRM en veillant au respect des architectures de données ministérielles;
- j. Se conformer aux normes de CIC en matière d'appellation des données;
- Analyser et évaluer différentes solutions d'architecture des données Siebel CRM pour répondre aux problèmes et besoins opérationnels à des fins d'intégration à l'architecture des données du Ministère;
- I. Présenter des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de la modélisation;
- Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai;
- n. Examiner les demandes de changement et cerner les exigences et les répercussions relatives aux modèles de données logiques; et
- Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la haute direction.

#### 6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1 L'entrepreneur doit soumettre une copie électronique des produits livrables tels que les codes de programme, les modèles préliminaires, ou les documents de la suite Microsoft Office tels que spécifiés dans l'autorisation des tâches qui sera soulevée conformément à une demande basée sur " telle que et lorsqu'exigée " selon l'expert technique.
- 6.2 Divers rapports d'étape des projets selon les aplications utilisées, ainsi que les produits livrables du projet résultant des tâches accomplies telles que décrits dans l'autorisation des tâches (AT).

#### 7. EXIGENCES EN TERMES DE PRODUCTION DE RAPPORTS

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport financier mensuel qui doit au moins comprendre les données suivantes :
  - a. la liste des AT publiées avec la valeur financière;
  - b. le montant total dépensé;
  - c. le solde résiduel.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

B8953-100262

380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 8 EXIGENCE LINGUISTIQUE

8.1 Les ressources de l'entrepreneur doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais. Elles doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit en anglais, sans aide et en faisant peu d'erreurs. Les exigences particulières au bilinguisme (anglais et français) touchant le personnel de l'entrepreneur seront décrites dans chaque autorisation de tâches.

### 9. HEURES DE TRAVAIL

9.1 Les heures de travail opérationnelles seront de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, où les ressources de l'entrepreneur sont attendu à travailler 7,5 heures chaque jour entre ces heures. Les ressources de l'entrepreneur doit être disponible pour travailler en dehors des heures opérationnelles de bureau pendant la durée du contrat. L'entrepreneur peut-être demandé de fournir les ressources pendant les week-ends et / ou les jours fériés. Tout temps travaillé sur le nombre d'heures facturables / jour dans un mois doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

### APPENDICE 1 DE l'ANNEXE A

# **VOLET 3 - DONNÉES SIEBEL PGI**

### Critères d'évaluation des ressources

Remarque à l'intention des soumissionnaires : L'appendice 1 de l'annexe A – volet 3 est fourni à titre indicatif SEULEMENT. Ces critères serviront à évaluer les ressources exigées pour les futures autorisations de tâches en vertu du contrat subséquent. Ces grilles NE doivent PAS être remplies pour l'appel d'offres actuel.

## I.3 Analyste de base de données / Administrateur en GI, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste de bases de données / administrateur de la GI travaillant dans un environnement de GI TI.
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de la fourniture de solutions stratégiques et tactiques pour l'élaboration et la mise à jour de l'architecture des données dans le cadre d'un projet complexe propre à Siebel où un ensemble de technologies multiplateformes doivent être intégrées.

	EXIGENCES COTÉES		
	5	Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la gestion de l'élaboration, de la mise	de 1 à 3 ans	2
	en œuvre et de la migration de données implantées	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	dans un produit Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la gestion et de la coordination des	de 1 à 3 ans	2
	changements apportés à la base de données, y	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	compris les suppressions, les mises à jour, les	de plus de 5 à 7 ans	6
	ajouts et l'élaboration de structures de base de	de plus de 7 à 9 ans	8
	données pour le produit Siebel CRM.	plus de 9 ans	10
	Expérience de la conception et de l'élaboration de	de 1 à 3 ans	2
	processus d'extraction, de transformation, de	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	chargement et d'échange de données à l'aide	de plus de 5 à 7 ans	6
	d'outils de base de données tels que Siebel EIM.	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de l'utilisation de SQL dans un	de 1 à 3 ans	2
	environnement MS SQL Server afin de manipuler	de plus de 3 à 5 ans	4
C4	des données et des tableaux, de configurer des	de plus de 5 à 7 ans	6
	bases de données et de produire des rapports pour	de plus de 7 à 9 ans	8
	le soutien d'une application Siebel CRM.	plus de 9 ans	10
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)			40

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES	
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme modélisateur de bases de données / modélisateur en GI travaillant dans un environnement de GI TI.	
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de la fourniture de solutions stratégiques et tactiques pour l'élaboration et la mise à jour des modèles de données dans le cadre d'un projet complexe propre à Siebel où un ensemble multiplateforme de technologies doivent être intégrées.	

	EXIGENCES COTÉES		
	<b>5</b> :	Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la direction de la conception, de	de 1 à 3 ans	2
	l'élaboration et de la mise à jour des modèles de	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	données logiques de Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la direction des travaux d'analyse et	de 1 à 3 ans	2
	d'évaluation de différentes solutions d'architecture	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	des données pour répondre aux besoins	de plus de 5 à 7 ans	6
	opérationnels à des fins d'intégration à l'architecture	de plus de 7 à 9 ans	8
	des données du Ministère.	plus de 9 ans	10
	Expérience de l'utilisation des outils de modélisation	de 1 à 3 ans	2
	des données Erwin pour créer, modifier et produire	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	des modèles logiques et physiques de données et	de plus de 5 à 7 ans	6
	pour effectuer la rétroingénierie des structures de	de plus de 7 à 9 ans	8
	données.	plus de 9 ans	10
	Expérience du soutien d'une application Siebel	de 1 à 3 ans	2
	CRM dans un environnement MS SQL Server, dont	de plus de 3 à 5 ans	4
	l'écriture d'instructions SQL pour consulter	de plus de 5 à 7 ans	6
C4	directement la base de données du répertoire	de plus de 7 à 9 ans	8
	Siebel CRM afin de produire des rapports	plus de 9 ans	10
	complexes qui montrent les associations entre les		
	objets Siebel.		40
Maxi	Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)		

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **ANNEXE A - G4**

## VOLET G4 - PGI BI / INTERFACES / DÉVELOPPEMENT RATIONAL

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### 1. HISTORIQUE

- 1.1 Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est l'une des plus grandes priorités du ministère de la Citoyenneté et l'Immigration Canada (CIC), nécessaire pour améliorer les services de citoyenneté et immigration, pour maintenir l'intégrité des programmes et pour renforcer la sécurité du Canada.
- 1.2 Le SMGC est une plateforme électronique qui est essentielle pour rendre le système d'immigration plus moderne, efficace et souple, et qui répond mieux aux besoins du marché du travail du Canada. Il transforme fondamentalement le système de gestion des cas de CIC: le traitement sera plus efficace, les organismes de sécurité et les partenaires auront accès à l'information critique et le SMGC permettra à notre système de s'adapter aux pays concurrents qui sont passés à de telles plateformes électroniques.
- 1.3 Le SMGC est le système interne de CIC utilisé pour traiter les demandes de citoyenneté et d'immigration provenant de l'étranger. Le SMGC, qui soutient la vision et la feuille de route stratégiques à plus long terme de CIC, sert de fondation pour améliorer la prestation de service dans l'avenir et est une composante fondamentale du programme d'innovation du service de CIC. Le SMGC fournira une source d'information intégrée et unique aux requérants à mesure que leur cas suit le processus d'immigration et de citoyenneté.
- 1.4 La Direction générale du SMGC aura un besoin continu durant les trois à cinq prochaines années de services professionnels pour l'aider à améliorer et à étendre davantage le Système mondial de gestion des cas.

### 2. PORTÉE

2.1 La portée de cette exigence est une vaste sélection de catégories de services de soutien de PGI BI / Interfaces / développement Rational, qui doivent être fournis au besoin et sur demande à Ottawa. Les services de GI-TI seront fournis pour le soutien du SMGC.

### 3. EXIGENCES GÉNÉRALES

### 3.1 L'entrepreneur doit :

- fournir des ressources pour les services de soutien à l'aide d'une autorisation de tâches
   (AT) sur demande et selon les besoins dans les catégories de travail décrites dans cet énoncé des travaux (EDT):
- s'assurer que les ressources parlent couramment les langues précisées dans l'AT de l'EDT:
- s'assurer que les ressources possèdent l'habilitation de sécurité précisée dans l'AT de l'EDT;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

d. s'assurer que les ressources offrent le soutien durant les heures de travail telles que précisées dans l'AT de l'EDT;

- e. assister, au moins, aux réunions trimestrielles avec le responsable technique du contrat afin d'examiner :
  - le statut du travail des tâches en cours selon les rapports mensuels sur les progrès réalisés:
  - li. les éléments financiers du contrat selon le rapport financier mensuel;
  - lii. d'autres problèmes que l'autre partie considère importants; et
- f. fournir un processus de transition pour le transfert des connaissances qui devra commencer 30 jours avant la fin ou l'expiration du contrat à un nouvel entrepreneur ou aux employés de la Couronne.

#### 4. INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE DE BASE DE CIC

4.1 L'infrastructure technologique de CIC se trouve en grande partie à Ottawa - pour répondre aux besoins du personnel de la région de la capitale nationale. De grandes parties du matériel et du logiciel sont également installées dans les autres bureaux au Canada et dans les missions à l'étranger partout dans le monde.

#### 4.2 Environnement matériel

#### 4.2.1 Au Canada

- Ordinateur central Unisys Libra 790 qui se trouve dans les Centres de technologie de l'information de RHDCC à Moncton et à Montréal.
- 660 serveurs Intel Pentium situés à l'administration centrale et dans les plus importants bureaux de CIC au Canada.
- 80 serveurs HP et Sun fonctionnant sous diverses versions d'UNIX (serveurs Sun Solaris UNIX à Mississauga, à Vegreville et à l'administration centrale).
- 18 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 fonctionnant sous OPENVMS situés au Canada.
- 6 200 ordinateurs personnels dans les bureaux au Canada qui utilisent le système d'exploitation Microsoft Vista.
- Réseau avec routeur TCP/IP.

### 4.2.2 À l'extérieur du Canada

- 65 serveurs HP Alpha DS10 ou DS 15 exploités par OPENVMS dans les missions à l'étranger (principalement dans le même édifice que le MAECI).
- 1 500 ordinateurs personnels dans les missions à l'étranger, fonctionnant tous sous Windows XP et branchés au réseau par l'intermédiaire du réseau local SIGNET du MAECI.
- Système médical de l'Immigration (SMI) qui fonctionne sur un serveur Windows NT/4 à Ottawa.
- Installations SIGNET et MITNET du MAECI.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

380zmB8953-100262

#### 4.3 **Environnement logiciel**

#### 4.3.1 Langages de programmation :

Java/.NET

ASPX (ASP.Net)

ABAP

ASP

Visual Basic

Cold Fusion Perl

BASIS

• C, C+, C++, C-sharp

COM

COM+/DCOM

SQL

COBOL

e-Script

MCF

### 4.3.2 Progiciel de gestion intégré :

SAP

SAS

Siebel CRM

Siebel Actuate

Oracle BI (comprenant Publisher)

SSA-Name-3

Erwin

Informatica

HP Mercury LoadRunner

Adobe (serveur central,

LiveCycle)

 Team Foundation Server (2008/10)

 Suite logiciel d'outils Rational (REQPRO, ClearCase, ClearQuest, Rational TestManager, Rational Functional Tester, Rational APIs)

### 4.3.3 Environnements de développement intégré :

 Visual Studio (2005, 2008, 2010)

Eclipse

# 4.3.4 Systèmes d'exploitation :

MCP

Serveur Microsoft Windows

Serveur MS Windows NT

MS Windows 2008

UNIX (Solaris/ HPUX)

OPENVMS

MS Windows 2003

Vista

### 4.3.5 Intergiciel:

Jaguar (eaServer)

Tomcat

 Tuxedo Biztalk

MSMQ

Portail Oracle (2008)

CITRIX

WebSphere MQ

## JBoss

# 4.3.6 Technologies des bases de données :

ORACLE

SYBASE

Serveur MS SQL

IRIS

MS Access

DMSII

Remarque : l'infrastructure technologique de CIC changera avec le temps.

#### 5. **CATGORIES DE RESSOURCES ET RESPONSABILITS**

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 5.1 A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk, niveau 3

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- a. Traduire les exigences opérationnelles relatives aux systèmes PGI (progiciel de gestion intégré) en spécifications et en conception d'interface Microsoft BIZTALK;
- b. Fournir des solutions de programmation Microsoft BIZTALK à l'appui des interfaces dans une application Siebel CRM;
- Mettre à l'essai et mettre en œuvre des interfaces Microsoft BIZTALK dans une application Siebel CRM;
- Écrire et exécuter des instructions SQL dans une application Siebel CRM;
- e. Participer à des activités de validation de principe de l'architecture pour faciliter la validation et de faire des prototypes de divers architecture d'interface;
- f. Préparer des dossiers d'exploitation et des documents d'installation;
- g. Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai;
- h. Donner des conseils à ses collègues et aux gestionnaires à l'appui du transfert des connaissances; et
- i. Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la direction.

### 5.2 A.3 Analyste-Programmeur PGI - .Net, niveau 3

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- a. Traduire les exigences opérationnelles relatives aux systèmes PGI en une application axée sur le service en utilisant Windows Communication Foundations (WCF);
- b. Fournir des solutions de programmation en utilisant C# et .NET dans une application Siebel CRM;
- c. Mettre à l'essai et mettre en œuvre une application à n niveaux dans un environnement Siebel CRM;
- d. Écrire et exécuter des instructions SQL dans une application Siebel CRM;
- e. Participer à des activités de validation de principe de l'architecture pour faciliter la validation et la création de divers prototypes d'architecture d'interface;
- f. Préparer des dossiers d'exploitation et des documents d'installation;
- g. Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai; et
- Donner des conseils à ses collègues et aux gestionnaires à l'appui du transfert des connaissances.
- Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la direction.

### 5.3 A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3, niveau 3 (de base)

- a. Traduire les exigences opérationnelles en matière de recherche de nom relatives aux systèmes PGI en spécifications et en conception d'interface;
- b. Fournir des solutions de programmation à l'appui de l'intégration du produit SSA-Name3 à une application Siebel CRM;

Solicitation No N° de l'invitation	
B8953-100262/A	

File No - Nº du dossier 380zmB8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

380zm

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

- Mettre à l'essai et mettre en œuvre le produit de recherche de nom SSA-Name3 dans C. une application Siebel CRM;
- d. Écrire et exécuter des instructions SQL dans une application Siebel CRM;
- Participer à des activités de validation de principe de l'architecture pour faciliter la e. validation et de faire des prototypes de divers architecture d'interface;
- f. Préparer des dossiers d'exploitation et des documents d'installation;
- Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai; g.
- h. Donner des conseils à ses collègues et aux gestionnaires à l'appui du transfert des connaissances; et
- i. Donner des séances d'information connexes et fournir des rapports d'état à la direction.

#### 5.4 A.5 Analyste technique PGI - OBIEE, niveau 3

Parmi les principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Analyser et développer les exigences en matière de rapports opérationnels avec les a. utilisateurs et les clients:
- b. Fournir une analyse des répercussions et mettre en œuvre des stratégies de résolution des problèmes signalés par les utilisateurs et de traitement des demandes de changement;
- Coordonner et mettre en œuvre tous les changements de métadonnées OBI apportés au C. répertoire existant;
- d. Mener des examens de la conception des rapports OBI pour valider le respect des normes consignées et des pratiques exemplaires:
- Administrer les services de serveur de présentation OBI, ce qui comprend la gestion d'un e. modèle de sécurité complexe;
- f. Mettre en œuvre et maintenir une stratégie de localisation OBI pour un environnement bilingue;
- Diagnostiquer les problèmes d'intégration OBI-Siebel CRM et configurer les changements g. requis;
- h. Diagnostiquer les problèmes de configuration de l'environnement de divers systèmes OBI, y compris les environnements de disponibilité élevée;
- i. Fournir des analyses et des recommandations à l'égard des changements de modèle (de base de données) dimensionnels; et
- Aider les équipes de gestion des versions pendant les migrations vers des j. environnements de production et de non-production.

#### 5.5 A.5 Analyste technique PGI - Actuate, niveau 3

- Donner des séances d'examen des documents de conception fonctionnelle des rapports a. pour préciser les exigences opérationnelles, en utilisant des techniques de conception d'application commune;
- Créer et modifier les modèles de rapport; définir le comportement, l'apparence et b. l'acquisition des données des rapports;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

File No - Nº du dossier 380zmB8953-100262

- Produire des documents de conception technique; C.
- d. Configurer la définition des objets des rapports et d'autres objets Siebel (BO, BC, les applets et LOV);
- e. Concevoir et compiler des rapports Actuate qui comprennent le code de langage script Java et Actuate Basic:
- f. Mettre au point des protocoles de test et des scénarios de tests détaillés pour les tests unitaires et de code des rapports Actuate;
- Procéder au test unitaire des rapports Actuate; g.
- h. Compiler les modèles de rapport en exécutables (fichiers .ROX);
- i. Joindre les rapports au menu des Rapports dans l'application Siebel;
- Concevoir et élaborer une capacité de production de rapports ponctuels pour le projet; j.
- Accomplir les tâches administratives nécessaires sur le serveur des rapports Actuate; k.
- I. Procéder à l'examen du rendement des rapports et l'optimiser au besoin;
- Analyser et corriger les problèmes signalés par les diverses équipes de mise à l'essai; m.
- Participer à élaborer le manuel de l'utilisateur du SMGC portant sur les processus n. manuels et les procédures opérationnelles, ainsi que la liste de contrôle de l'essai d'acceptation par les utilisateurs et en assurer l'acceptation par les utilisateurs;
- Relever et consigner les normes particulières à Siebel et au système de rapports du ο. SMGC qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, y compris les protocoles et les scénarios de test, et qui portent sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données et les conventions d'appellation; et
- Diriger l'équipe Actuate en assistant aux réunions requises et en proposant des p. recommandations en matière de conception technique.

#### 5.6 A.5 Analyste technique PGI - Extraction, transformation et chargement (ETL), niveau 3

- Mettre au point une solution globale pour la création d'une base de données OLAP à a. l'appui des rapports Oracle Business Intelligence (Analytics);
- Élaborer une stratégie pour l'entretien de la base de données OLAP tout au long de son b. cycle de vie;
- C. Analyser les exigences opérationnelles et les traduire en exigences fonctionnelles et techniques:
- d. Élaborer des mises en correspondance et des scripts permettant d'extraire les données des systèmes en place, de les transformer et de les charger dans l'entrepôt de données;
- Élaborer des routines pour la régénération des données OLAP d'après les exigences e. opérationnelles et relatives au temps de latence, la sauvegarde et la récupération, la sécurité des données, etc.;
- f. Établir des normes relatives à l'utilisation de la trousse d'outils d'extraction, de transformation et de chargement Informatica;
- Procéder à des examens de rendement pour optimiser les processus d'extraction, de g. transformation et de chargement;

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No - Nº du dossier 380zmB8953-100262

- h. Consigner tout le travail à des fins de consultation ultérieure;
- i. Assurer une orientation technique et le transfert des connaissances en tenant des réunions avec l'équipe de développement; et
- Travailler de près avec les clients et avec les équipes techniques et de développement. j.

#### 5.7 A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle Rational d'IBM, niveau 3 (de base)

- Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques, soit pour le compte a. d'une organisation ou pour un secteur d'application important, afin de satisfaire aux exigences opérationnelles et relatives aux applications;
- b. Analyser et évaluer des solutions technologiques de rechange pour répondre aux besoins opérationnels;
- C. Veiller à l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques;
- d. Fournir un soutien de troisième niveau pour l'entretien courant des outils Rational;
- Assurer l'entretien des diverses applications (requêtes publiques, vues et Crystal e. Reports);
- f. Appliquer les clés de licence de produit et surveiller l'utilisation des licences;
- Apporter un soutien aux projets pour l'élaboration spécialisée, de personnalisation et g. d'intégration des outils Rational;
- Proposer des options et des stratégies de mise à niveau des environnements techniques h. et/ou d'autres solutions logicielles;
- i. Assurer la configuration et le soutien technique des outils Rational utilisés par CIC;
- į. Assurer la prise en charge de l'environnement de production;
- k. Elaborer des intégrations entre les outils Rational de même qu'entre les outils Rational et les outils de tiers:
- I. Mettre au point une fonctionnalité pour étendre ou personnaliser les capacités des outils Rational:
- Aider à la mise en œuvre et au soutien des mises à jour des logiciels Rational; m.
- Aider à la documentation, à la mise en œuvre et au soutien des versions logicielles n. Rational:
- Élaborer et mettre à jour une méthodologie et des processus de gestion de la 0. configuration des logiciels Rational dans le cadre du projet du SMGC;
- Aider à l'élaboration et au soutien de l'utilisation, des lignes directrices sur la modélisation p. et de la stratégie de gestion du répertoire de l'ensemble d'outils logiciels Rational; et
- Faire fonction de mentor auprès du personnel de soutien désigné de CIC, lui donner une q. formation structurée et lui transférer des connaissances techniques en ce qui a trait à la suite de logiciels Rational.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262 380zr

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1 L'entrepreneur doit soumettre une copie électronique des produits livrables tels que les codes de programme, les modèles préliminaires, ou les documents de la suite Microsoft Office tels que spécifiés dans l'autorisation des tâches qui sera soulevée conformément à une demande basée sur " telle que et lorsqu'exigée " selon l'expert technique.
- 6.2 Divers rapports d'étape des projets selon les aplications utilisées, ainsi que les produits livrables du projet résultant des tâches accomplies telles que décrits dans l'autorisation des tâches (AT).

### 7. EXIGENCES EN TERMES DE PRODUCTION DE RAPPORTS

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport financier mensuel qui doit au moins comprendre les données suivantes :
  - a. la liste des AT publiées avec la valeur financière;
  - b. le montant total dépensé;
  - c. le solde résiduel.

### 8 EXIGENCE LINGUISTIQUE

8.1 Les ressources de l'entrepreneur doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais. Elles doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit en anglais, sans aide et en faisant peu d'erreurs. Les exigences particulières au bilinguisme (anglais et français) touchant le personnel de l'entrepreneur seront décrites dans chaque autorisation de tâches.

### 9. HEURES DE TRAVAIL

9.1 Les heures de travail opérationnelles seront de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, où les ressources de l'entrepreneur sont attendu à travailler 7,5 heures chaque jour entre ces heures. Les ressources de l'entrepreneur doit être disponible pour travailler en dehors des heures opérationnelles de bureau pendant la durée du contrat. L'entrepreneur peut-être demandé de fournir les ressources pendant les week-ends et / ou les jours fériés. Tout temps travaillé sur le nombre d'heures facturables / jour dans un mois doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

### APPENDICE 1 DE l'ANNEXE A

### **VOLET 4 - PGI BI / INTERFACES / DÉVELOPPEMENT RATIONAL**

### Critères d'évaluation des ressources

Remarque à l'intention des soumissionnaires : L'appendice 1 de l'annexe A – VOLET 4 est fourni à titre indicatif SEULEMENT. Ces critères serviront à évaluer les ressources exigées pour les futures autorisations de tâches en vertu du contrat subséquent. Ces grilles NE doivent PAS être remplies pour l'appel d'offres actuel.

## A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.		
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de la fourniture de solutions de programmation Microsoft BIZTALK qui s'intègrent aux applications basées sur Siebel CRM.		

	EXIGENCES COTÉES		
		Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la traduction d'exigences	de 1 à 3 ans	2
	opérationnelles relatives aux systèmes PGI en	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	spécifications et en conception d'interface Microsoft	de plus de 5 à 7 ans	6
	BIZTALK.	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de solutions de	de 1 à 3 ans	2
	programmation Microsoft BIZTALK à l'appui des	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	interfaces dans une application Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la mise à l'essai et de la mise en	de 1 à 3 ans	2
	œuvre d'interfaces Microsoft BIZTALK dans une	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	application Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de l'écriture et de l'exécution	de 1 à 3 ans	2
	d'instructions SQL dans une application Siebel	de plus de 3 à 5 ans	4
C4	CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de séances	de 1 à 3 ans	2
	d'information et de rapports d'état à la direction.	de plus de 3 à 5 ans	4
C5		de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
<b>Maximum de 50 points</b> (la note de passage est de 70 % = 35 points)			50

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# A.3 Analyste-Programmeur PGI - .Net, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de l'élaboration de solutions C# et ASP .NET en utilisant le cadre .NET.

	EXIGENCES COTÉES		
		Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la traduction d'exigences	de 1 à 3 ans	2
	opérationnelles relatives aux systèmes PGI en une	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	application axée sur le service en utilisant Windows	de plus de 5 à 7 ans	6
	Communication Foundations (WCF).	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de solutions de	de 1 à 3 ans	2
	programmation en utilisant C# et .NET dans une	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	application Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la mise à l'essai et de la mise en	de 1 à 3 ans	2
	œuvre d'applications à n niveaux dans un	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	environnement Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de l'écriture et de l'exécution	de 1 à 3 ans	2
l	d'instructions SQL dans une application Siebel CRM.	de plus de 3 à 5 ans	4
C4		de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de séances d'information	de 1 à 3 ans	2
	et de rapports d'état à la direction.	de plus de 3 à 5 ans	4
C5		de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
Maximum de 50 points (la note de passage est de 70 % = 35 points)		50	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

B8953-100262

B8953-100262/A

# A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.		
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années, de l'intégration de SSA Name3 à des applications basées sur Siebel CRM.		

	EXIGENCES COTÉES		
	<b>.</b>	Années	Cotation
	Description	d'expérience	par points
	Expérience de la traduction d'exigences	de 1 à 3 ans	2
_	opérationnelles en matière de recherche de nom	de plus de 3 à 5 ans	4
C1	relatives aux systèmes PGI en spécifications et en	de plus de 5 à 7 ans	6
	conception d'interface.	de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de solutions de	de 1 à 3 ans	2
	programmation à l'appui de l'intégration du produit	de plus de 3 à 5 ans	4
C2	SSA Name3 à une application Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la mise à l'essai et de la mise en	de 1 à 3 ans	2
	œuvre du produit SSA Name3 dans une application	de plus de 3 à 5 ans	4
C3	Siebel CRM.	de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de l'écriture et de l'exécution	de 1 à 3 ans	2
	d'instructions SQL dans une application Siebel CRM.	de plus de 3 à 5 ans	4
C4		de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
	Expérience de la fourniture de séances d'information	de 1 à 3 ans	2
	et de rapports d'état à la direction.	de plus de 3 à 5 ans	4
C5		de plus de 5 à 7 ans	6
		de plus de 7 à 9 ans	8
		plus de 9 ans	10
Maximum de 50 points (la note de passage est de 70 % = 35 points)		50	

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# A.5 Analyste technique PGI - OBIEE, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI.		
02	Au moins 10 ans d'expérience de la prestation de services d'entreposage de données et de renseignements d'affaires associés aux produits Siebel CRM.		

	EXIGENCES COTÉES		
	Description	Années d'expérience	Cotation par points
		•	pai poilits
	Expérience de la mise en œuvre et de	de 1 à 2 ans	2
	l'administration de modèles de répertoire Oracle Bl	de plus de 2 à 3 ans	4
C1	EE.	de plus de 3 à 4 ans	6
		de plus de 4 à 5 ans	8
		plus de 5 ans	10
	Expérience de la conception et de la mise en œuvre	de 1 à 2 ans	2
	de tableaux de bord et de rapports Oracle BI EE.	de plus de 2 à 3 ans	4
C2		de plus de 3 à 4 ans	6
		de plus de 4 à 5 ans	8
		plus de 5 ans	10
	Expérience de l'élaboration et de la configuration	de 1 à 2 ans	2
	d'applications Siebel CRM à des fins d'intégration	de plus de 2 à 3 ans	4
C3	aux composants Oracle BI EE.	de plus de 3 à 4 ans	6
	·	de plus de 4 à 5 ans	8
		plus de 5 ans	10
	Expérience de la programmation Transact-SQL,	de 1 à 2 ans	2
	telle que les procédures stockées, la création de	de plus de 2 à 3 ans	4
C4	déclencheurs et la création et la mise à jour d'index.	de plus de 3 à 4 ans	6
	·	de plus de 4 à 5 ans	8
		plus de 5 ans	10
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)			40

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# A.5 Analyste technique PGI - Actuate, niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI.
O2	Au moins 7 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années, de l'élaboration de solutions de rapport Actuate pour des applications personnalisées Siebel CRM.

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points		
C1	Expérience de la mise en œuvre et de la consignation d'installations et de configurations personnalisées de composants de serveur de rapports Actuate dans un environnement Siebel CRM.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C2	Expérience de la création de documents de conception technique d'après des spécifications fonctionnelles.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
СЗ	Expérience de l'exécution de tâches d'administrateur de système Actuate telles que la configuration des paramètres de processus de serveur Actuate et la gestion de la structure et du contenu de l'Encyclopédie Actuate.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C4	Expérience de la programmation Transact-SQL, telle que les procédures stockées, la création de déclencheurs et la création et la mise à jour d'index.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)					

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

380zm

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

B8953-100262

# A.5 Analyste technique PGI - Extraction, transformation et chargement (ETL), niveau 3

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI.
02	Au moins 7 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années, de la prestation de services dans un environnement d'entrepôt de données et de renseignements d'affaires Siebel CRM.

	EXIGENCES COTÉES				
		Années	Cotation		
	Description	d'expérience	par points		
	Expérience de la conception de bases de données	de 1 à 2 ans	2		
	OLAP et de la mise en œuvre de solutions	de plus de 2 à 3 ans	4		
C1	d'extraction, de transformation et de chargement.	de plus de 3 à 4 ans	6		
		de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
	Expérience de l'établissement de normes	de 1 à 2 ans	2		
	techniques relatives à l'utilisation des trousses	de plus de 2 à 3 ans	4		
C2	d'outils d'entrepôt de données et de	de plus de 3 à 4 ans	6		
	renseignements d'affaires Siebel.	de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
	Expérience avec Oracle Business Intelligence	de 1 à 2 ans	2		
	Enterprise Edition (OBIEE) pour l'analyse de	de plus de 2 à 3 ans	4		
C3	répertoire et l'optimisation de la conception des	de plus de 3 à 4 ans	6		
	processus d'extraction, de transformation et de	de plus de 4 à 5 ans	8		
	chargement.	plus de 5 ans	10		
	Expérience de la programmation Transact-SQL,	de 1 à 2 ans	2		
	telle que les procédures stockées, la création de	de plus de 2 à 3 ans	4		
C4	déclencheurs et la création et la mise à jour d'index.	de plus de 3 à 4 ans	6		
		de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
Maxi	mum de 40 points (la note de passage est de 70 % =	28 points)	40		

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

OOZIII

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle Rational d'IBM, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI dans un environnement de GI TI.
02	Au moins 7 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années, de la prestation de services dans un environnement où l'on utilise la suite logicielle Rational d'IBM (c. à d. configuration et personnalisation des logiciels Rational RequisitePro, ClearCase et/ou ClearQuest, SoDA, Crystal Reports, et Clear Quest Test Manager ou Rational Functional Tester).
О3	Au moins 5 ans d'expérience confirmée, au cours des 10 dernières années, de l'élaboration de stratégies et de la définition de processus, ainsi que du mentorat, de l'encadrement et de la formation des membres de l'équipe quant à leur application dans le cadre de grandes initiatives d'élaboration d'applications.

	EXIGENCES COTÉES				
	Benediction	Années	Cotation		
	Description	d'expérience	par points		
	Expérience de la dispense de conseils et	de 1 à 2 ans	2		
	d'orientations en matière d'architecture des	de plus de 2 à 3 ans	4		
C1	applications à l'appui de l'intégration des outils	de plus de 3 à 4 ans	6		
	Rational aux processus d'élaboration.	de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
	Expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre	de 1 à 2 ans	2		
	d'applications personnalisées et de la mise à jour	de plus de 2 à 3 ans	4		
C2	des produits Rational exploités dans	de plus de 3 à 4 ans	6		
	l'environnement Eclipse.	de plus de 4 à 5 ans	8		
	,	plus de 5 ans	10		
	Expérience de l'élaboration, de la mise en œuvre	de 1 à 2 ans	2		
	et/ou du soutien de l'intégration de Siebel à	de plus de 2 à 3 ans	4		
C3	ClearCase dans une configuration	de plus de 3 à 4 ans	6		
	d'environnements d'élaboration multiples.	de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
	Expérience de l'élaboration d'applications .NET et	de 1 à 2 ans	2		
	de fonctionnalités personnalisées en utilisant CAL,	de plus de 2 à 3 ans	4		
C4	ClearQuest API et RequisitePro API.	de plus de 3 à 4 ans	6		
		de plus de 4 à 5 ans	8		
		plus de 5 ans	10		
Maxi	mum de 40 points (la note de passage est de 70 % =	28 points)	40		

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# APPENDICE A À L'ANNEXE A

#### PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES

#### 1.0 Préparation d'une autorisation de tâche (AT)

- 1.1 Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise aura été identifié et qu'une AT devra être fournie à l'entrepreneur conformément à la méthode d'attribution indiquée à l'article du contrat intitulé « Autorisation de tâche », le responsable technique remplira le formulaire d'autorisation de tâche (formulaire d'AT) joint à l'appendice B de l'annexe A. Le représentant de l'approvisionnement à CIC enverra ensuite le formulaire dûment rempli à l'entrepreneur. Ce formulaire contiendra les renseignements suivants, le cas échéant :
  - (a) un numéro de tâche;
  - (b) la date à laquelle le représentant de l'approvisionnement à CIC doit recevoir l'offre de prix de l'entrepreneur;
  - (c) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
  - un énoncé des travaux détaillé pour la tâche, donnant un aperçu des activités à exécuter et décrivant les produits livrables (comme les rapports) à remettre, y compris la présentation et le support nécessaires;
  - (e) les dates de début et de fin à respecter (le cas échéant);
  - un calendrier des dates butoirs pour les activités de travail majeures, les produits livrables et les paiements (le cas échéant);
  - (g) le nombre de jours-personnes nécessaires;
  - (h) les activités devant éventuellement avoir lieu sur place pour l'exécution des travaux dans un endroit donné;
  - (i) une description des exigences relatives aux déplacements, y compris le contenu et laprésentation des rapports de déplacement nécessaires;
  - (j) les activités devant éventuellement avoir lieu sur place pour l'exécution des travaux;
  - (k) le niveau de l'attestation de sécurité nécessaire des employés de l'entrepreneur;
  - (I) le profil linguistique nécessaire des employés de l'entrepreneur;
  - (m) les sources de financement par rapport auxquelles le suivi des tâches sera fait;
  - (n) le montant maximum de l'AT à verser à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, indiquant comment le montant final à verser sera calculé; lorsque l'AT n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées relativement à un projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés individuels pour justifier les frais:
  - (o) toute autre contrainte qui pourrait avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### 2.0 Offre de prix de l'entrepreneur pour l'AT

- 2.1 Dès qu'il reçoit un formulaire d'AT, l'entrepreneur doit soumettre au représentant de l'approvisionnement à CIC une offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'AT. Les taux cités pour une catégorie de personnel donnée doivent correspondre aux taux journaliers fermes indiqués dans le paragraphe intitulé « Base de paiement » (annexe B).
- 2.2 L'entrepreneur doit fournir un curriculum vitae ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée pour chaque ressource proposée et doit remplir les tableaux de réponse à l'appendice C de la présente annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans l'AT. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'affiliation au titre professionnel). Quant aux curriculum vitæ et aux ressources :
  - (a) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur attribuerait un contrat de sous-traitance pour une partie du travail (voir l'appendice D de l'annexe A, Attestations). En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.
  - (b) En ce qui concerne les exigences relatives aux affiliations ou titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant toute la durée du contrat.
  - (c) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
  - (d) En ce qui concerne les exigences qui portent sur un nombre précis d'années d'expérience (p. ex., deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin).
  - (e) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'AT, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates, le mois et l'année, et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Si la ressource proposée a travaillé en même temps à plusieurs projets, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience.
- 2.3 L'offre de prix doit être signée et soumise au représentant de l'approvisionnement à CIC dans le délai indiqué dans le formulaire d'AT. L'entrepreneur aura un minimum de 48 heures pour soumettre une offre de prix.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### 3.0 Évaluation

- 3.1 On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de la présente Annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve que la formation officielle a été suivie avec succès ainsi que des renseignements de référence. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne donnée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considèrera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Si les renseignements fournis par une personne donnée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne donnée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considèrera gu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client donné en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considèrera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État sont acceptées.
- 3.2 Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'AT ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'autorité contractante peut déclarer l'offre de prix irrecevable.
- 3.3 Seules les propositions qui respectent tous les critères obligatoires seront considérées pour l'évaluation des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir la note minimale requise pour le critère coté de la catégorie de ressources applicable. Si la note minimale d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.

#### 4.0 Acceptation

- 4.1 Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le représentant de l'approvisionnement à CIC, le formulaire d'AT sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Tous les formulaires d'AT dont la valeur estimative est de 400 000,00 \$ ou moins seront approuvés et signés par le représentant de l'approvisionnement à CIC ou par le responsable technique, qui enverra un exemplaire de l'AT signée à l'autorité contractante. Tous les formulaires d'AT dont la valeur estimative est supérieure à 400 000,00 \$ seront signés par le responsable technique et l'autorité contractante.
- 4.2 Le formulaire d'AT doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'AT dûment signé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'AT seront réalisés à ses risques.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

# APPENDICE B À L'ANNEXE A

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE (AT)					
Entrepreneur		N° DU CONTRAT:			
N° de l'engagement		CODE FINANCIER:			
<b>N</b> ° DE LA TÂCHE		DATE D'ATTRIBUT	ION:	DATE LIMI	TE DE RÉCEPTION
(Modification):				DES RÉPOI	NSES:
1. ÉNONCÉ DES TRAVAUX (ACTIV	/ITÉS À RÉALISER, ATTEST	ATIONS ET PRODUIT	S LIVRABLE	s)	
Voir ci-joint l'énoncé	E DES TRAVAUX ET LES AT	FESTATIONS REQUIS	ES.		
2. PÉRIODE DES SERVICES :	<b>D</b> υ (DATE)		<b>A</b> u (	DATE)	
3. EMPLACEMENT DES					
TRAVAUX:					
4. Exigences en matière de					
DÉPLACEMENTS :					
5. Exigences Linguistiques :					
6. AUTRES MODALITÉS OU					
7. NIVEAU DE L'ATTESTATION					
REQUISE POUR LE PERSONNEL					
DE L'ENTREPRENEUR :					
8. RÉPONSE DE L'ENTREPRENEUF	R:				
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET NOM DE LA PERSONNE PROPOSÉE	Numéro de dossier de sécurité de TPSGC	TAUX QUOTIDIEN	Nom ESTIMA JOU	TIF DE	Coût total
			<b>C</b> oût e	STIMATIF	
			TPS	ou <b>TVH</b>	
		<b>C</b> oût de	LA MAIN-D'	Œuvre	
	Соџт	DE DÉPLACEMENT	ET DE SUBS	SISTANCE	
Coût estimatif total					
SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR					
Nom, titre et signature de la personne autorisée à signer au nom de l' <b>entrepreneur</b> (en lettres moulées ou caractères d'imprimerie)  Signature :					

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE (AT)					
Entrepreneur	Nº DU CONTRAT :				
N° DE L'ENGAGEMENT	CODE FINANCIER:				
N° DE LA TÂCHE (MODIFICATION):	DATE D'ATTRIBUTION:	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES RÉPONSES :			
	Date :				
7. Approbation – Signataires autorisés	•				
Signature (Client)	Signature (TPSGC)				
Nom, titre et signature de la personne autorisée à signer :					
Responsable technique :	Autorité contractante 1 :				
Date :	Date :				
<sup>1</sup> Signature requise pour les projets dont la valeur s'élève à 4	00 000 \$ ou plus, TPS ou TVH o	comprise.			
Vous êtes tenu de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, conformément aux modalités établies ou mentionnées dans la présente ou ci-jointes, les services énumérés dans la présente et dans les documents ci-joints, aux prix établis.					

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### APPENDICE C À L'ANNEXE A

# CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAUX DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à une autorisation de tâche en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que l'évaluateur puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

- 2.0 Exigences obligatoires visant les ressources :
- 3.0 Critères d'évaluation cotés :

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## APPENDICE D À L'ANNEXE A

### ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHE

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si c'est le cas, elles doivent être signées et jointes au formulaire d'autorisation de tâche au moment de sa soumission au Canada.

1. ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENCE
Nous attestons par les présentes que toutes les déclarations relatives aux études et à l'expérience des personnes proposées pour l'exécution des travaux sont exactes et vraies, et nous sommes conscients du fait que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie à cet égard, et que toute déclaration non véridique pourrait entraîner le rejet de la proposition, qui sera déclarée non conforme, ou l'application de toute autre mesure que le ministre pourrait uger utile.
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date
2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ ET DU STATUT DU PERSONNEL
2.1 Disponibilité du personnel
L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre d'une autorisation de tâches découlant du présent contrat, les personnes proposées dans cette réponse à la demande de tâche pourront commencer le travail dans un délai raisonnable suivant la date d'attribution de l'autorisation de tâches ou dans le délai précisé dans la demande de tâche, et qu'elles demeureront disponibles pour réaliser le travail requis.
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée  Date
2.2 Statut du personnel
Si l'entrepreneur propose, pour exécuter les travaux, une personne dont il n'est pas l'employeur, il atteste par les présentes, que cette personne (ou son employeur) lui a remis une autorisation écrite lui permettant d'offrir ses services pour l'exécution des travaux requis et de présenter son curriculum vitæ à l'autorité contractante. En outre, l'entrepreneur atteste par les présentes que la personne proposée est au courant qu'elle pourrait être appelée à effectuer des heures de travail supplémentaires et qu'elle est disposée à le faire.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 3. ATTESTATION LINGUISTIQUE – [Anglais ou bilingue ou français]

L'entrepreneur atteste que les ressources proposées en réponse à la présente autorisation de tâ	che :
[Option 1 – Anglais uniquement] s'expriment avec aisance en anglais. Ces personnes doivent po communiquer verbalement et par écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs.	ouvoir
Option 2 – Bilingue] s'expriment avec aisance dans les deux langues officielles du Canada (françanglais). Ces personnes doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit, sans aide et en peu d'erreurs.	•
[Option 3 – Français uniquement] s'expriment avec aisance en français. Ces personnes doivent pouvoir communiquer verbalement et par écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs.	
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date	_

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### **ANNEXE B**

#### **VOLET 1 - PGI FONCTIONNEL**

#### BASE DE PAIEMENT

En ce qui concerne le « Nombre de jours » indiqué ci-dessous (C\*), le nombre estimatif de jours sert uniquement aux fins d'évaluation durant le processus d'invitation à soumissionner. Le nombre réel de jours pendant la période initiale du contrat et les périodes d'option peut être supérieur ou inférieur au nombre indiqué, comme le déterminera le responsable technique.

En ce qui a trait aux « taux journaliers fermes » pour la première année de la période initiale du contrat précisés ci-après, (D\*) les taux journaliers fermes ne doivent pas être supérieurs à ceux indiqués à l'annexe C, Barème des taux journaliers du détenteur de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les taux proposés pour les deuxième et troisième années de la période initiale du contrat et pour les périodes d'options ne doivent pas être inférieurs à ceux indiqués pour la première année de la période initiale du contrat. Si le soumissionnaire propose des taux plus élevés pour les ressources pour les différentes années du contrat subséquent, y compris les périodes d'option, la différence d'une période à l'autre ne doit pas dépasser 5 %.

Période initiale du contrat- 1 <sup>re</sup> année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	2	1440	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	3	480	\$	\$
A A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie				
(de base)	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 1 <sup>re</sup> année)		<À d	léterminer>\$	

Période initiale du contrat - 2º année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	2	1440	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	3	480	\$	\$
A A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie (de base) )	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initi	ale du contra	t - 2º année) :	<À d	léterminer>\$

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

B8953-100262 380zmB8953-100262

Période initiale du contrat - 3º année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	2	1440	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie (de				
base))	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 3° année) :			<u>&lt;À d</u>	léterminer>\$

Période d'option - 4º année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	2	1440	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie (de				
base)	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Pé	riode d'optior	n - 4º année) :	<u>&lt;À d</u>	léterminer>\$

Période d'option - 5° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel (de base)	2	1440	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie (de				
base)	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période d'option - 5° année) :			<u>&lt;À d</u>	léterminer> \$

Prix total estimé - Volet 1 - PGI FONCTIONNEL			
Total de la période initiale du contrat (1 <sup>re</sup> année + 2 <sup>e</sup> année + 3 <sup>e</sup> année)	<À déterminer> \$		
+ Total de la période d'option (4° année + 5° année)			

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### **ANNEXE B**

# **VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT SIEBEL PGI**

#### **BASE DE PAIEMENT**

En ce qui concerne le « Nombre de jours » indiqué ci-dessous (C\*), le nombre estimatif de jours sert uniquement aux fins d'évaluation durant le processus d'invitation à soumissionner. Le nombre réel de jours pendant la période initiale du contrat et les périodes d'option peut être supérieur ou inférieur au nombre indiqué, comme le déterminera le responsable technique.

En ce qui a trait aux « taux journaliers fermes » pour la première année de la période initiale du contrat précisés ci-après, (D\*) les taux journaliers fermes ne doivent pas être supérieurs à ceux indiqués à l'annexe C, Barème des taux journaliers du détenteur de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les taux proposés pour les deuxième et troisième années de la période initiale du contrat et pour les périodes d'options ne doivent pas être inférieurs à ceux indiqués pour la première année de la période initiale du contrat. Si le soumissionnaire propose des taux plus élevés pour les ressources pour les différentes années du contrat subséquent, y compris les périodes d'option, la différence d'une période à l'autre ne doit pas dépasser 5 %.

Période initiale du contrat- 1 <sup>re</sup> année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de	- a expertise	uo jouro	1011110	(OKD)
base)	3	1920	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 1 <sup>re</sup> année) :			<À c	léterminer> \$

Période initiale du contrat - 2° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de				
base)	3	1920	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 2° année) :			<u>&lt;À c</u>	léterminer>\$

Période initiale du contrat - 3º année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de				
base)	3	1920	\$	\$
Prix total estimé (Période init	iale du contra	t - 3° année) :	<À d	léterminer> \$

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Période d'option - 4° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
	Niveau	Estimation du nombre	Taux quotidien	Coût total
Catégorie de personnel	d'expertise	de jours	ferme	(CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de				
base)	3	1920	\$	\$
Prix total estimé (Pé	riode d'optior	n - 4º année) :	<À d	léterminer> \$

Période d'option - 5° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel (de				
base)	3	1920	\$	\$
Prix total estimé (Période d'option - 5° année) :			<À c	léterminer>\$

Prix total estimé - Volet 2 - DÉVELOPPEMENT SIEBEL PGI				
Total de la période initiale du contrat (1 <sup>re</sup> année + 2 <sup>e</sup> année + 3 <sup>e</sup> année)	<À déterminer> \$			
+ Total de la période d'option (4° année + 5° année)				

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### ANNEXE B

#### **VOLET G3 - DONNÉES SIEBEL PGI**

#### **BASE DE PAIEMENT**

En ce qui concerne le « Nombre de jours » indiqué ci-dessous (C\*), le nombre estimatif de jours sert uniquement aux fins d'évaluation durant le processus d'invitation à soumissionner. Le nombre réel de jours pendant la période initiale du contrat et les périodes d'option peut être supérieur ou inférieur au nombre indiqué, comme le déterminera le responsable technique.

En ce qui a trait aux « taux journaliers fermes » pour la première année de la période initiale du contrat précisés ci-après, (D\*) les taux journaliers fermes ne doivent pas être supérieurs à ceux indiqués à l'annexe C, Barème des taux journaliers du détenteur de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les taux proposés pour les deuxième et troisième années de la période initiale du contrat et pour les périodes d'options ne doivent pas être inférieurs à ceux indiqués pour la première année de la période initiale du contrat. Si le soumissionnaire propose des taux plus élevés pour les ressources pour les différentes années du contrat subséquent, y compris les périodes d'option, la différence d'une période à l'autre ne doit pas dépasser 5 %.

Période initiale du contrat- 1 <sup>re</sup> année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
1.3 Analyste de base de données / Administrateur				
en GI (de base)	3	1200	\$	\$
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 1 <sup>re</sup> année) :			<u>&lt;À c</u>	léterminer>\$

Période initiale du contrat - 2º année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
I.3 Analyste de base de données / Administrateur	•	ac jours	Terme	(OXD)
en GI (de base)	3	1200	\$	\$
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initiale du contrat - 2º année) :			<u>&lt;À d</u>	éterminer> \$

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Période initiale du contrat - 3° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
		Estimation	Taux	
	Niveau	du nombre	quotidien	Coût total
Catégorie de personnel	d'expertise	de jours	ferme	(CxD)
1.3 Analyste de base de données / Administrateur				
en GI (de base)	3	1200	\$	\$
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Période initia	ale du contra	t - 3º année) :	<À d	léterminer>\$

Période d'option - 4º année								
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)				
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)				
I.3 Analyste de base de données / Administrateur								
en GI (de base)	3	1200	\$	\$				
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3	240	\$	\$				
Prix total estimé (Période d'option - 4º année) : <À déterr								

Période d'option - 5° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
I.3 Analyste de base de données / Administrateur				
en GI (de base)	3	1200	\$	\$
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3	240	\$	\$
Prix total estimé (Péi	riode d'optior	n - 5° année) :	<À d	léterminer> \$

Prix total estimé - Volet 3 - DONNÉES SIEBEL PGI								
Total de la période initiale du contrat (1 <sup>re</sup> année + 2 <sup>e</sup> année + 3 <sup>e</sup> année)	<À déterminer> \$							
+ Total de la période d'option (4e année + 5e année)								

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

#### **ANNEXE B**

#### VOLET 4 - PGI BI / INTERFACES / DÉVELOPPEMENT RATIONAL

#### **BASE DE PAIEMENT**

En ce qui concerne le « Nombre de jours » indiqué ci-dessous (C\*), le nombre estimatif de jours sert uniquement aux fins d'évaluation durant le processus d'invitation à soumissionner. Le nombre réel de jours pendant la période initiale du contrat et les périodes d'option peut être supérieur ou inférieur au nombre indiqué, comme le déterminera le responsable technique.

En ce qui a trait aux « taux journaliers fermes » pour la première année de la période initiale du contrat précisés ci-après, (D\*) les taux journaliers fermes ne doivent pas être supérieurs à ceux indiqués à l'annexe C, Barème des taux journaliers du détenteur de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les taux proposés pour les deuxième et troisième années de la période initiale du contrat et pour les périodes d'options ne doivent pas être inférieurs à ceux indiqués pour la première année de la période initiale du contrat. Si le soumissionnaire propose des taux plus élevés pour les ressources pour les différentes années du contrat subséquent, y compris les périodes d'option, la différence d'une période à l'autre ne doit pas dépasser 5 %.

Période initiale du contrat- 1 <sup>re</sup> année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
		Estimation	Taux	
	Niveau	du nombre	quotidien	Coût total
Catégorie de personnel	d'expertise	de jours	ferme	(CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk	3	240	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGINet	3	480	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3				
(de base)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - OBIEE	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Actuate	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Extraction,				
transformation et chargement (ETL)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle				
Rational d'IBM (de base)	3	480	\$	\$
Prix total estimé (Période initia	ale du contrat	- 1 <sup>re</sup> année) :	<À c	léterminer>\$

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

B8953-100262 380zmB8953-100262

Période initiale du contrat - 2e année				
(A)	(C*)	(D*)	(E)	
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk	3	240	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGINet	3	480	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3				
(de base)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - OBIEE	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Actuate	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Extraction,				
transformation et chargement (ETL)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle				
Rational d'IBM (de base)	3	480	\$	\$
Prix total estimé (Période initi	ale du contra	t - 2º année) :	<u>&lt;À d</u>	léterminer>\$

Période initiale du contrat - 3° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk	3	240	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGINet	3	480	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3				
(de base)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - OBIEE	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Actuate	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Extraction, transformation et chargement (ETL)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI -Suite logicielle Rational d'IBM (de base)	3	480	\$	\$
Prix total estimé (Période initi	ale du contra	t - 3° année) :	<À d	léterminer>\$

B8953-100262/A

Rational d'IBM (de base)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

480

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

<À déterminer> \$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

Période d'option - 4° année (A) (B) (C\*) (D\*) (E) **Estimation** Taux du nombre quotidien Coût total Niveau Catégorie de personnel d'expertise de jours ferme (CxD) A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk 3 240 A.3 Analyste-Programmeur PGI - .Net \$ 3 480 A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3 3 240 (de base) A.5 Analyste technique PGI - OBIEE 3 480 A.5 Analyste technique PGI - Actuate 3 480 A.5 Analyste technique PGI - Extraction, transformation et chargement (ETL) 3 240 A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle

3

Prix total estimé (Période d'option - 4e année) :

Période d'option - 5° année				
(A)	(B)	(C*)	(D*)	(E)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Estimation du nombre de jours	Taux quotidien ferme	Coût total (CxD)
A.3 Analyste-Programmeur PGI - Biztalk	3	240	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGINet	3	480	\$	\$
A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3				
(de base)	3	240	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - OBIEE	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Actuate	3	480	\$	\$
A.5 Analyste technique PGI - Extraction,	2	240	6	6
transformation et chargement (ETL)  A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle	3	240	Ф	<b>D</b>
Rational d'IBM (de base)	3	480	\$	\$
Prix total estimé (Pé	riode d'optior	n - 5° année) :	<À d	léterminer>\$

Prix total estimé - Volet 4 - PGI BI / INTERFACES / DÉVELOPPEMENT RATIONAL								
Total de la période initiale du contrat (1 <sup>re</sup> année + 2 <sup>e</sup> année + 3 <sup>e</sup> année)	<À déterminer> \$							
+ Total de la période d'option (4 <sup>e</sup> année + 5 <sup>e</sup> année)								

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### **ANNEX C**

# SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Contract Number / Numéro du contract EN578-055605-B Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A - CONTRACT INFOR	MATION	/ PARTIE A - INFOR							
Originating Government Department or Organization /     Ministère ou organization générale ou Direction     Servicion de la distribution de l									
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Public Works and Government Services Canada Acquisitions									
Public Works and Government Services Canada Acquisitions 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et									
3. a) Subcontract Number / Numé	actor /	Nom et							
4. Brief Description of Work / Brèv	e descripti	on du travail							
For the provision of Task	k Based Inf	formatics Professional S	Services						
5. a) Will the supplier require acces	ss to Contr	olled Goods?				$\overline{\mathbf{V}}$	No /		Yes /
Le fournisseur aura-t-il accès	à des mar	chandises contrôlées?					Non		Oui
5. b) Will the supplier require acces	ss to uncls	sified military technical	data subiec	t to the prov	/isions	V	No /		Yes /
of the Technical Data Control			,				No / Non		Yes / Oui
Le fournisseur aura-t-il accès	à des don	nées techniques militaiı	res non clas	sifiées qui s	sont		NON		Oui
assujetties aux dispositions d				nniques?					
6. Indicate the type of access requ	ired / Indiq	uer le type d'accés req	uis						
6. a) Will the supplier and its emple	oyees requ	ire access to PROTEC	TED and/or	CLASSIFIE	D information		No /	$\overline{\mathbf{V}}$	Yes /
or assets?							Non		Oui
Le fournisseur ainsi que les e PROTÉGÉS et/ou CLASSIFII		uront-ils accès à des re	nseignemer	nts ou à des	biens				
	-	part in Ougation 7 a)							
(Specify the level of access u (Préciser le niveau d'accès er			à la question	7 ()					
6 h) Will the supplier and its emple	222	Ø	No /						
Will the supplier and its employees (e.g. Cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is									Yes /
permitted.	10 400000	.011012012D ana/or	02,1001112	omaa	011 01 000010 10		Non		Oui
Le fournisseur et ses employe	és (p. Ex. N	Nettoyeurs, personnel d	'entretien) a	uront-ils ac	cès à des				
zones d'accès restreintes? L									
CLASSIFIÉS n'est pas autoris									
6. c) Is this a commercial courier of	r delivery r	equirement with <b>no</b> over	ernight stora	ge?		$\overline{\mathbf{A}}$	No /		Yes /
S'agit-il d'un contrat de mess	agerie ou c	le livraison commercial	e <b>sans</b> entre	eposage de	nuit?		Non		Oui
7. a) Indicate the type of information	on that the	oupplior will be required	to cocco	/ Indiquer le	tuno d'informatio	an all	aual la		
fournisseur devra avoir accès		supplier will be required	i io access /	inalquei le	type a information	JII au	quei ie		
	<u></u>	NAT	O / OTAN	П	Fo	reian	/ Étrange	er [	
	_			Ц			,	-   L	
7. b) Release restrictions / Restrict No release restrictions		All NATO countries			No releas	0 5001	riotiono	Τ.	_
Aucune restrictions	$\checkmark$	Tous les pays de l'OT	- A N I		Aucune re			_   L	
à la diffusion		Tous les pays de l'Ol	AN		à la diffus		ion relativ	٠	
a la all'asion					a la all'as	1011			
Not releasable									
À ne pas diffuser									
Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité	à:		Restricted to: /	Limit	éà:	[	
						<i>(</i> : \	,		
Specify country(ies) /		Specify country(ies) /			Specify country				
Préciser le(s) pays :		Préciser le(s) pays :			Préciser le(s) p	Jays :			
					I			1	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

PART A (Continued) / PA								
7. c) Level of Information / Niv	veau d'inform	ation						
PROTECTED A	N	ATO UNCLASSIFIED			PROTECT			
PROTÉGÉ A	N	ATO NON CLASSIFIÉ			PROTÉGI	ÉΑ		
PROTECTED B   ✓	N	ATO RESTRICTED			PROTECT	[ED B		
PROTÉGÉ B	N	ATO DIFFUSION			PROTÉGI	ÉΒ		
	R	ESTREINTE						
PROTECTED C	N	ATO CONFIDENTIAL			PROTECT			
PROTÉGÉ C	N	ATO CONFIDENTIEL			PROTÉGI	ÉC		
CONFIDENTIAL		ATO SECRET			CONFIDE			
CONFIDENTIEL	N	ATO SECRET			CONFIDE	NTIEL		
SECRET		OSMIC TOP SECRET			SECRET			
SECRET	С	OSMIS TRÈS SECRET			SECRET			
TOP SECRET					TOP SEC			
TRÈS SECRET					TRÈS SE	CRET		
TOP SECRET					TOP SEC	RET	П	
(SIĢINT)					(SIĢINT)		_	
TRÈS SECRET					TRÈS SE	CRET		
8. Will the supplier require ac	cess to PROT	ECTED and/or CLASSIF	IED COM	SEC inform	ation or	☑ No /		Yes /
assets?						Non		Oui
La fournisseur aura-t-il accè		eignements ou à des bien	s COMSE	C désignés	3	14011		Oui
PROTÉGÉS et/ou CLASSII								
If Yes, indicate the level of								
Dans l'affirmative, indiquer								
9. Will the supplier require ac	cess to extrer	nely sensitive INFOSEC i	nformatior	or assets	?	☑ No /		Yes /
Le fournisseur aura-t-il accè	ès à des rense	eignements ou à des bien	s INFOSE	C de natur	е	Non		Oui
extrémement délicate?								
Object Title (a) of an exercist / T	"((-) - b - (-)	(-) dec 1 ( 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1						
Short Title(s) of material / T								
Document Number / Numér								
10. a) Personnel security scree						uis		
						uis		
10. a) Personnel security scree	ning level req		de la séc	urité du pe	rsonnel req		SECRET	
•		uired / Niveau de contrôle	de la séc			TOP S	SECRET SECRET	
10. a) Personnel security scree   ✓ RELIABILITY STATUS	ning level req	uired / Niveau de contrôle CONFIDENTIAL	de la séc	urité du pe	rsonnel req	TOP S		
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	ning level req	uired / Niveau de contrôle CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	de la séc S	urité du pe ECRET ECRET	rsonnel req	TOP S TRÈS	SECRET	
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	ning level req	uired / Niveau de contrôle CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT SITE ACCESS	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments:	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM	ning level req	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL	de la séc S S	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF	rsonnel req	TOP S TRÈS COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :	ning level req ☑ ☐	uired / Niveau de contrôle CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	de la séc	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET  RET	TOP S TRÈS COSM COSM	SECRET	SECRET
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o	IENTS	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIEL	de la séc  S  N N assificatio	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET  RET	TOP S TRÈS COSM COSM	SECRET	SECRET SECRET
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs	IENTS  f screening as inveaux de co	uired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIEL  re identified, a Security Cleontrôle de sécurité sont re	de la séc  S  N N assificatio	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET	TOP S TRÈS COSM COSM ded. de la séct	SECRET	SECRET SECRET
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs  10. b) May unscreened personr	IENTS  If screening as inveaux de conel be used for	cuired / Niveau de contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIEL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIEL  re identified, a Security Cleontrôle de sécurité sont re roportions of the work?	de la séc  S  N N assificatio	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET	TOP S TRÈS COSM COSM de la sécu	SECRET	SECRET SECRET
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori	IENTS  If screening as a niveaux de conel be used fo sation sécurit	contrôle contrôle contrôle confidential confidential national confidential national confidential national confidential national contrôle de sécurité sont reportions of the work?	de la séc  S  N N assificatio	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET	TOP S TRÈS COSM COSM de la sécu	SECRET IIC TOP S IIC TRÈS	SECRET SECRET  Street fourni.  Yes Oui
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs  10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened per	IENTS  If screening and an inveaux decoration sécuritersonnel be essented.	contrôle de sécurity Classifie de sécurité sont re portions of the work?	de la séc  S  N N assificatio	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF	RET	TOP S TRÈS COSM COSM ided. de la sécu No Non No	SECRET IIC TOP S IIC TRÈS	SECRET SECRET  etre fourni. Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened per Dans l'affirmative, le pers	IENTS  If screening and an inveaux decoration sécurit ersonnel be esconnel en que	contrôle contrôle contrôle confidential confidential confidential national confidential national confidential contrôle de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted?	de la séc  S S N N N assificatio equis, un des partie	es du travai	ust be provious sification	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  Street fourni.  Yes Oui
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ☐ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personnel sans autori If Yes, will unscreened personnel sans autori If Yes, will unscreened persons l'affirmative, le personnel sans l'affirmative, l'aff	IENTS  If screening and a niveaux de conel be used for sation sécurit ersonnel be esconnel en que (SUPPLIER	controle controle controle confidential confidential confidential national controle de sécurity Clantrole de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted?	de la séc  S  N N  assificatio equis, un des partie	es du travai	ust be provious sification	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  etre fourni. Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened per Dans l'affirmative, le pers	IENTS  If screening and a niveaux de conel be used for sation sécurit ersonnel be esconnel en que (SUPPLIER	controle controle controle confidential confidential confidential national controle de sécurity Clantrole de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted?	de la séc  S  N N  assificatio equis, un des partie	es du travai	ust be provious sification	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  etre fourni. Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ☐ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM  Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs  10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened personnel sans autori Jes, will unscreened persons l'affirmative, le personnel sans l'affirmative, l'affirmat	IENTS  If screening and a niveaux de conel be used for sation sécurit ersonnel be esconnel en que (SUPPLIER	controle controle controle confidential confidential confidential national controle de sécurity Clantrole de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted?	de la séc  S  N N  assificatio equis, un des partie	es du travai	ust be provious sification	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  etre fourni. Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ✓ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels of REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened per Dans l'affirmative, le pers  PART C - SAFEGUARDS INFORMATION / ASSETS	IENTS  IENTS  If screening and an inveaux decorate of securit ersonnel be expended to some en que (SUPPLIER)	contrôle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  re identified, a Security Cl  contrôle de sécurité sont re  r portions of the work?  aire peut-il se voir confier  scorted?  corted?  PARTIE C - MESUI  NEMENTS / BIENS	de la séc  S S N N assificatio equis, un des partie	erité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF  In Guide maguide de cl	ust be proving assification	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	etre fourni. Yes Oui Yes Oui
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux : NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened personnel sans autori If Yes, will unscreened persons l'affirmative, le persons l'affirmative, le persons l'AFFIRMATION / ASSETS 11. a) Will the supplier be req	IENTS  If screening and an inveaux de conel be used for sation sécurit ersonnel be exponnel en que (SUPPLIER / RENSEIGN uired to receive	controle  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  NATO CONFIDENTIAL  re identified, a Security Cleontrôle de sécurité sont re reportions of the work?  aire peut-il se voir confier scorted?  stion sera-t-il escorté?  PARTIE C - MESUINEMENTS / BIENS  we and store PROTECTEI	de la séc  S S N N assificatio equis, un des partie	erité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF  In Guide maguide de cl	ust be proving assification	TOP S TRÈS  COSM COSM  de la sécu Non Non Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  Stre fourni.  Yes Oui Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ☐ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs  10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened personnel sans autori If Yes, will unscreened persons l'affirmative, le pers  PART C - SAFEGUARDS INFORMATION / ASSETS  11. a) Will the supplier be req information or assets ce	IENTS  IENTS  If screening and aniveaux decoration sécurit ersonnel be esconnel en que (SUPPLIER / RENSEIGN uired to receiven its site or p	controle controle controle confidential confidential confidential nato confidential national	de la séc  S S N N Assification equis, un sequis, un sequis.	erité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF  In Guide mi guide de cl es du travai	ust be provious sification (FOI	TOP S TRÈS  COSM COSM  ided. de la séct No Non No Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	etre fourni. Yes Oui Yes Oui
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ☐ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened personnel sans autor	IENTS  If screening and an inveaux decorated to receive the used for the sation securitiers on the sation securities of the sation securitie	controle controle controle confidential confidential confidential nato confidential nato confidential nato confidential nato confidential nato confidential securité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted? stion sera-t-il escorté? The partie confidential nato en confidential n	de la séc  S S N N Assification equis, un sequis, un sequis.	erité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF  In Guide mi guide de cl es du travai	ust be provious sification (FOI	TOP S TRÈS  COSM COSM  de la sécu Non Non Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	SECRET SECRET  Stre fourni.  Yes Oui Yes Oui Yes
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  ☐ TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  ✓ SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs 10. b) May unscreened personn Du personnel sans autori If Yes, will unscreened	IENTS  If screening and an inveaux decoration sécurit ersonnel en que  (SUPPLIER / RENSEIGN  uired to receiven its site or parties site or parties et/ou CLASS	controle controle controle confidential confidential confidential national controle de sécurity Clantrole de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont reportions of the work? All peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont reportions of the work? All peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont escorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de service de servic	de la séc  S  N  N  assificatio equis, un equi	urité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF on Guide m guide de cl es du travai	ust be provious sification (FOI	TOP S TRÈS COSM COSM COSM  ided. de la sécu No Non No Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S  IIC TRÈS	etre fourni. Yes Oui Yes Oui Yes Oui
10. a) Personnel security scree  ✓ RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT  SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEM Special comments: Commentaires spéciaux :  NOTE: If multiple levels o REMARQUE : Si plusieurs  10. b) May unscreened person Du personnel sans autori If Yes, will unscreened person Du personnel sans autori If Yes, will unscreened persons l'affirmative, le persons l'affirmative, le persons l'Affirmative, le persons l'Affirmation / ASSETS  11. a) Will the supplier be req information or assets c Le fournisseur sera-t-il des biens PROTÉGÉS  11. b) Will the supplier be req information or assets c Le fournisseur sera-t-il des biens PROTÉGÉS  11. b) Will the supplier be req	IENTS  If screening and an inveaux decorated to receive the sation securitiers on its site or put tenu de receive the sation de rece	controle controle controle confidential confidential confidential national controle de sécurity Clantrole de sécurité sont reportions of the work? aire peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont reportions of the work? All peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont reportions of the work? All peut-il se voir confier scorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de sécurité sont escorted? Stion sera-t-il escorté? Clantrole de service de servic	assification equis, un of des parties  Control and/or Control asset des run or asset	erité du pe ECRET ECRET ATO SECF ATO SECF  In Guide mi guide de cl es du travai  PROTEC  CLASSIFIE enseignem ts?	ust be provious sification  I?  FION (FOU	TOP S TRÈS  COSM COSM  de la sécu Non Non Non JRNISSE	SECRET  IIC TOP S IIC TRÈS	SECRET SECRET  Stre fourni.  Yes Oui Yes Oui Yes

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

PART C (Continued) / F	PART	TIE C	(Su	ite)							
PRODUCTION			, 54	-,							
										Yes Oui	
INFORMATION TECHNO	LOG	Y (IT	) MEI	DIA / SUPPORT	RELATIF	À LA TEC	HNOLOGIE E	DE L'INFOR	MATI	ON (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or    No   Yes									Yes Oui		
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du minist`re ou de l'agence gouvernemente?  No Non  Yes Oui											
For users completing the safeguarding required at Les utilisateurs qui rempour chaque catégorie, I For users completing the previous questions. Dans le cas des utilisate sont automatiquement s	the solisser es nive form	suppli nt le f veaux n <b>onli</b> ui rer	er's s ormu de s ne (v npliss s le ta	ite(s) or premise laire manuellen auvegarde requi ia the Internet), sent le fourmulai	es. nent doive is aux insta the summa re en ligna atif.	nt utiliser l allations di ary chart is <b>e</b> (par Inte	e tableau réca u fournisseur. s automatically rnet), les répoi	pitulatif ci-d	essou by you	s pour in	ses to
Category		OTEÇ			lassified						
Catégorie	A	ROTÉ(	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	secret	TOP SECRET TRÉS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENT NATO CONFIDENT	TAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens Production											
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique											
Lion electronique	1	L	l .		1	<u>I</u>		I	1		<u> </u>
			MSEC								
Category Catégorie	Р	OTECT ROTÉC	SÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÉS SECRET					
Information / Assets	Α	В	С								
Renseignements / Biens Production											
IT Media / Support TI											
IT Link / Lien électronique											

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?		No Non	Yes Oui
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans las case intitulée " Classification de sécurité " au haut et au bas du formulaire.			
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans las case intitulée "Classification de sécurité " au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. Ex. SECRET avec des pièces jointes).	Ø	No Non	Yes Oui

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE D

#### **VOLET 1 - PGI FONCTIONNEL PGI**

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

#### 1. LE SOUMISSIONNAIRE

#### SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES

Capacité de l'entreprise du Volet : Le soumissionnaire doit avoir eu un contrat de services de soutien de PGI Fonctionnel avec le gouvernement dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) qui répondent aux critères suivants :

- 1. contrat avec un client unique (qui peut comprendre de multiples AT en vertu d'un seul);
- 2. le contrat était pour une valeur finale d'au moins 500 000 \$ (CAN);
- 3. le contrat était pour une période de contrat d'au moins un an;
- le contrat s'est terminé dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) ou en vigueur depuis au moins six mois (en date de la clôture des soumissions); et
- 5. le contrat comprend la prestation de ressources dans au moins une des catégories telles que détaillées dans l'Annexe A Volet 1 de l'Énoncé des Travaux.

#### Remarques:

01

- 1. Le contrat de référence doit avoir été octroyé au soumissionnaire. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.
- 2. Le gouvernement du Canada (ou d'un autre pays) n'est pas considéré comme un client unique. Un ministère, un organisme ou une société d'État l'est.
- 3. La valeur totale cumulée de multiples AT en vertu d'un contrat avec un client unique est considérée comme équivalant à un seul contrat. La valeur totale cumulée de multiples AT pour de multiples clients (c.-à-d. ministères) en vertu d'un contrat avec le gouvernement du Canada n'est pas considérée comme un seul contrat.
- 4. Le soumissionnaire doit fournir au minimum une référence pour le contrat, y compris le nom de l'organisation cliente et le nom, le titre, le numéro de téléphone et de télécopieur, et l'adresse courriel de la personne-contact du client.

Gestionnaire de la clientèle. Le soumissionnaire doit donner le nom et le titre d'une personne qui sera nommée gestionnaire de la clientèle pour CIC, responsable de la gestion des ressources et du contrat liée à tout contrat subséquent. La personne proposée doit posséder trois ans d'expérience dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions) comme gestionnaire de la clientèle fournissant des services de gestion de contrat à des clients du gouvernement.

02

Une copie du curriculum vitae du gestionnaire de la clientèle proposé doit être fournie avec la soumission.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

**Plan de gestion du contrat**. Le soumissionnaire doit fournir un plan décrivant la façon dont sera géré le/les contrat(s) subséquent(s). Ce plan doit indiquer de quelle façon le soumissionnaire prévoit :

- 1. fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;
- 2. gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;
- gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;
- 4. gérer les pratiques d'assurance de la qualité dans la prestation de ressources pour les tâches attribuées;
- 5. gérer et exécuter les plans et les pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;
- 6. gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;
- 7. gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec CIC.

03

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

	SOUMISSIONNAIRE : EXIGENCES COTÉES				
	Description	Note maximale	Cotation par point		
	Plan de gestion du contrat  1. Fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;	10	10 points : le soumissionnaire montre une excellente compréhension des exigences et l'approche prévue est facilement réalisable et ne présente aucun risque pour CIC.		
	Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;	10	8 points : le soumissionnaire montre une très bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est raisonnablement réalisable et présente un minimum de risques pour		
	<ol> <li>Gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;</li> </ol>	10	CIC. 6 points : le soumissionnaire montre		
C1	4. Gérer les pratiques d'assurance de la qualité;  5. Gérer et exécuter les plans et les	10	une bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est susceptible d'être réalisable et présente des risques gérables pour CIC.		
C1	5. Gérer et exécuter les plans et les pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources 10 appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais		4 points : le soumissionnaire montre une mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et présente des risques importants pour		
	raisonnables; 6. Gérer le suivi du contrat, la collecte	10	CIC.  2 points : le soumissionnaire montre		
	des feuilles de temps et le processus de facturation;	10	une très mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et		
	7. Gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec	10	présente des risques inacceptables pour CIC.		
	CIC.	10	0 points : le soumissionnaire n'a pas fourni de réponse.		
	Gestionnaire de la clientèle				
C2	<ol> <li>Nombre d'années d'expérience démontrées comme gestionnaire de la clientèle dépassant les trois années obligatoires.</li> </ol>	10	2 points pour chaque année d'expérience dépassant les trois années obligatoires comme gestionnaire de la clientèle pour des contrats (jusqu'à un maximum de 10 points).		

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

Description	Note maximale	Cotation par point
Nombre de personnes-contacts chez des clients auxquelles le gestionnaire a dû fournir des ressources.	10	Plus de 9 personnes-contacts : 10 points 8 ou 9 personnes-contacts : 8 point 6 ou 7 personnes-contacts : 6 point 4 ou 5 personnes-contacts : 4 point 2 ou 3 personnes-contacts : 2 point
3. Nombres de ressources gérées simultanément en vertu de tout contrat dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions).	10	Plus de 35 ressources : 10 points Plus de 25 ressources à 35 ressources : 8 points Plus de 15 ressources à 25 ressources : 6 points Plus de 5 ressources à 15 ressources : 4 points De 1 à 5 ressources : 2 points
Maximum de 100 points (la note de passage est de 70 % = 70 points)		100

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# 2. RESSOURCES

# 2.1 A.2 Analyste fonctionnel PGI - Siebel, niveau 2 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 7 ans d'expérience comme analyste fonctionnel PGI travaillant dans un environnement de GI-TI.					
O2	Au moins 3 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années (en date de clôture des soumissions), de la conception de solutions fonctionnelles dans une application basée sur Siebel CRM pour satisfaire aux exigences opérationnelles.					

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
C1	Expérience de séances opérationnelles et de TI conjointes, dont la facilitation et la coordination des solutions de conception pour l'interaction entre l'utilisateur et le système (GUI) en utilisant des techniques de conception d'application commune (CAC).	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C2	Expérience de l'évaluation de Siebel CRM pour répondre aux besoins des utilisateurs, en utilisant la fonctionnalité préétablie ou des solutions de rechange.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C3	Expérience cumulative de l'élaboration et de la consignation de chacun des éléments suivants pour les applications organisationnelles :  a. Modèles des processus opérationnels;  b. Cas d'utilisation de système Siebel;  c. Exigences en matière de systèmes Siebel; et	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

9	Description  d. Écrans/vues Siebel, rapports opérationnels et de gestion Siebel et formulaires Adobe remplis automatiquement.  Expérience cumulative de l'utilisation et de la configuration de la suite de	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)
9	opérationnels et de gestion Siebel et formulaires Adobe remplis automatiquement. Expérience cumulative de l'utilisation		2	
9			2	
C4	gestion des exigences Rational pour :  a. gérer les exigences en matière de systèmes (RequisitePro); et	de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	4 6 8 10	
	<ul> <li>b. gérer les demandes de changement et les demandes de résolution de problèmes (ClearQuest).</li> </ul>			
C5	Expérience de l'utilisation d'un outil commercial d'analyse des renseignements d'affaires relativement aux besoins opérationnels et à la conception de système de bases de données.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

#### A.5 Analyste technique PGI - Méthodologie, niveau 3 (de base) 2.2

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI travaillant dans un environnement de GI TI.					
O2	Au moins 1 an d'expérience au cours des 3 dernières années (en date de clôture des soumissions) pour ce qui est de travailler avec une suite logicielle commerciale de gestion des exigences.					

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
C1	Expérience cumulative de l'utilisation et de la configuration de la suite de gestion des exigences Rational pour :  a. gérer les exigences en matière de systèmes (RequisitePro);  b. publier ou mettre à jour la documentation de projet à l'appui d'une méthodologie d'élaboration de système (SoDA et ClearCase); et  c. gérer les demandes de changement et les demandes de résolution de problèmes (ClearQuest).	un mois à 0,5 an de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an de plus de 1,5 à 2 ans plus de 2 ans	2 4 6 8 10	(page, pa. a)	
C2	Expérience de l'aide à la tenue de séances opérationnelles et de TI conjointes, dont faciliter et coordonner des solutions de conception pour l'interaction entre l'utilisateur et le système (GUI) en utilisant des techniques de conception d'application commune (CAC).	un mois à 0,5 an de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an de plus de 1,5 à 2 ans plus de 2 ans	2 4 6 8 10		

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262 380zmB8953-100262

	EXIG	ENCES COTÉES	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)			
СЗ	Expérience cumulative de l'aide à l'élaboration et de la consignation de chacun des éléments suivants pour les applications organisationnelles :  a. Modèles des processus opérationnels;  b. Cas d'utilisation de système Siebel;  c. Exigences en matière de systèmes Siebel; et  d. Écrans/vues Siebel, rapports opérationnels et de	un mois à 0,5 an de plus de 0,5 à 1 an de plus de 1 à 1,5 an de plus de 1,5 à 2 ans plus de 2 ans	2 4 6 8 10				
	gestion Siebel et formulaires Adobe remplis automatiquement.						
	Expérience de la configuration et de l'utilisation d'un outil commercial	un mois à 0,5 an de plus de 0,5 à 1 an	2 4				
C4	d'analyse des renseignements d'affaires relativement aux besoins	de plus de 1 à 1,5 an de plus de 1,5 à 2 ans	6 8				
	opérationnels et à la conception de	plus de 2 ans	10				
Maxim	système de bases de données. um de 40 points (la note de passage e	est de 70 % = 28 points)	40				
·HUAIIII	Tam do 40 points (la note de passage e	20t do 70 70 = 20 politio)	70				

B8953-100262/A

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

## ANNEXE D

#### **VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT SIEBEL PGI**

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

#### 1. LE SOUMISSIONNAIRE

#### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Capacité de l'entreprise du Volet : Le soumissionnaire doit avoir eu un contrat de services de soutien de développement Siebel PGI avec le gouvernement dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) qui répondent aux critères suivants :

- 1. contrat avec un client unique (qui peut comprendre de multiples AT en vertu d'un seul);
- 2. le contrat était pour une valeur finale d'au moins 1 000 000 \$ (CAN);
- 3. le contrat était pour une période de contrat d'au moins un an;
- le contrat s'est terminé dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) ou en vigueur depuis au moins six mois (en date de la clôture des soumissions); et
- 5. le contrat comprend la prestation de ressources dans au moins une des catégories telles que détaillées dans l'Annexe A Volet 2 de l'Énoncé des Travaux.

#### Remarques:

01

- 1. Le contrat de référence doit avoir été octroyé au soumissionnaire. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.
- 2. Le gouvernement du Canada (ou d'un autre pays) n'est pas considéré comme un client unique. Un ministère, un organisme ou une société d'État l'est.
- 3. La valeur totale cumulée de multiples AT en vertu d'un contrat avec un client unique est considérée comme équivalant à un seul contrat. La valeur totale cumulée de multiples AT pour de multiples clients (c.-à-d. ministères) en vertu d'un contrat avec le gouvernement du Canada n'est pas considérée comme un seul contrat.
- 4. Le soumissionnaire doit fournir au minimum une référence pour le contrat, y compris le nom de l'organisation cliente et le nom, le titre, le numéro de téléphone et de télécopieur, et l'adresse courriel de la personne-contact du client.

Gestionnaire de la clientèle. Le soumissionnaire doit donner le nom et le titre d'une personne qui sera nommée gestionnaire de la clientèle pour CIC, responsable de la gestion des ressources et du contrat liée à tout contrat subséquent. La personne proposée doit posséder trois ans d'expérience dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions) comme gestionnaire de la clientèle fournissant des services de gestion de contrat à des clients du gouvernement.

02

Une copie du curriculum vitae du gestionnaire de la clientèle proposé doit être fournie avec la soumission.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

eciar

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client B8953-100262

#### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

**Plan de gestion du contrat**. Le soumissionnaire doit fournir un plan décrivant la façon dont sera géré le/les contrat(s) subséquent(s). Ce plan doit indiquer de quelle façon le soumissionnaire prévoit :

- 1. fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;
- 2. gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;
- gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;
- 4. gérer les pratiques d'assurance de la qualité dans la prestation de ressources pour les tâches attribuées;
- gérer et exécuter les plans et les pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;
- 6. gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;
- 7. gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec CIC.

О3

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262 380

	SOUMISSIONNAIRE : EXIGENCES COTÉES					
	Description	Note maximale	Cotation par point			
	1. Fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;	10	10 points : le soumissionnaire montre une excellente compréhension des exigences et l'approche prévue est facilement réalisable et ne présente aucun risque pour CIC.			
	Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;	10	8 points : le soumissionnaire montre une très bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est raisonnablement réalisable et présente un minimum de risques pour			
	Gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;	10	CIC. 6 points : le soumissionnaire montre			
C1	4. Gérer les pratiques d'assurance de la qualité;  5. Gérer et exécuter les plans et les	10	une bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est susceptible d'être réalisable et présente des risques gérables pour CIC.			
	pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;	10	4 points : le soumissionnaire montre une mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et présente des risques importants pour CIC.			
	6. Gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;	10	2 points : le soumissionnaire montre une très mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et			
	7. Gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec	10	présente des risques inacceptables pour CIC.			
	CIC.	10	0 points : le soumissionnaire n'a pas fourni de réponse.			
	Gestionnaire de la clientèle					
C2	Nombre d'années d'expérience démontrées comme gestionnaire de la clientèle dépassant les trois années obligatoires.	10	2 points pour chaque année d'expérience dépassant les trois années obligatoires comme gestionnaire de la clientèle pour des contrats (jusqu'à un maximum de 10 points).			

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SOUMISSIONNAIRE :	EXIGENCE:   Note	S COTEES
Description	maximale	Cotation par point
Nombre de personnes-contacts chez des clients auxquelles le gestionnaire a dû fournir des ressources.	10	Plus de 9 personnes-contacts : 10 points 8 ou 9 personnes-contacts : 8 points 6 ou 7 personnes-contacts : 6 points 4 ou 5 personnes-contacts : 4 points 2 ou 3 personnes-contacts : 2 points
3. Nombres de ressources gérées simultanément en vertu de tout contrat dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions).	10	Plus de 35 ressources : 10 points Plus de 25 ressources à 35 ressources : 8 points Plus de 15 ressources à 25 ressources : 6 points Plus de 5 ressources à 15 ressources : 4 points De 1 à 5 ressources : 2 points
Maximum de 100 points (la note de passage est de 70 % = 70 points)		100

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

# 2. RESSOURCES

B8953-100262/A

# 2.1 A.3 Analyste-Programmeur PGI - Siebel, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.					
O2	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années (en date de clôture des soumissions), de la configuration et de l'élaboration de scripts dans le cadre de l'élaboration d'applications Siebel CRM, dont la traduction d'exigences fonctionnelles en conception et en spécifications techniques.					

Description Annees par curries	voi au ılum vitæ
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e, para)
Expérience de la traduction d'exigences opérationnelles relatives de plus de 3 à 5 ans de conception et de configuration techniques Siebel CRM.  de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans  de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans plus de 9 ans	
Expérience de la traduction en code programme et de la mise à l'essai de spécifications de configuration détaillées Siebel CRM.  Expérience de la traduction en code de 1 à 3 ans 2 de plus de 3 à 5 ans 4 de plus de 5 à 7 ans 6 de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans 10	
Expérience de l'utilisation du cadre Siebel EAI pour configurer des objets Siebel afin d'importer des données en provenance ou d'exporter des données à destination de systèmes internes ou externes à partir de conceptions techniques.  de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans 10	
C4  Expérience de l'utilisation de Microsoft SQL pour élaborer des requêtes ou des procédures stockées, et détecter et éliminer les problèmes dans les applications Siebel.  de 1 à 3 ans 4 de plus de 3 à 5 ans 6 de plus de 5 à 7 ans 6 de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans 10	
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points) 40	

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

380zmB8953-100262

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE D

## **VOLET 3 - DONNÉES SIEBEL PGI**

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

### 1. LE SOUMISSIONNAIRE

#### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Capacité de l'entreprise du Volet : Le soumissionnaire doit avoir eu un contrat de services de soutien pour les données Siebel PGI avec le gouvernement dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) qui répondent aux critères suivants :

- 1. contrat avec un client unique (qui peut comprendre de multiples AT en vertu d'un seul);
- 2. le contrat était pour une valeur finale d'au moins 1 000 000 \$ (CAN);
- 3. le contrat était pour une période de contrat d'au moins un an;
- le contrat s'est terminé dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) ou en vigueur depuis au moins six mois (en date de la clôture des soumissions); et
- 5. le contrat comprend la prestation de ressources dans au moins une des catégories telles que détaillées dans l'Annexe A Volet 3 de l'Énoncé des Travaux.

#### Remarques:

01

- 1. Le contrat de référence doit avoir été octroyé au soumissionnaire. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.
- 2. Le gouvernement du Canada (ou d'un autre pays) n'est pas considéré comme un client unique. Un ministère, un organisme ou une société d'État l'est.
- 3. La valeur totale cumulée de multiples AT en vertu d'un contrat avec un client unique est considérée comme équivalant à un seul contrat. La valeur totale cumulée de multiples AT pour de multiples clients (c.-à-d. ministères) en vertu d'un contrat avec le gouvernement du Canada n'est pas considérée comme un seul contrat.
- 4. Le soumissionnaire doit fournir au minimum une référence pour le contrat, y compris le nom de l'organisation cliente et le nom, le titre, le numéro de téléphone et de télécopieur, et l'adresse courriel de la personne-contact du client.

Gestionnaire de la clientèle. Le soumissionnaire doit donner le nom et le titre d'une personne qui sera nommée gestionnaire de la clientèle pour CIC, responsable de la gestion des ressources et du contrat liée à tout contrat subséquent. La personne proposée doit posséder trois ans d'expérience dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions) comme gestionnaire de la clientèle fournissant des services de gestion de contrat à des clients du gouvernement.

02

Une copie du curriculum vitae du gestionnaire de la clientèle proposé doit être fournie avec la soumission.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

**Plan de gestion du contrat**. Le soumissionnaire doit fournir un plan décrivant la façon dont sera géré le/les contrat(s) subséquent(s). Ce plan doit indiquer de quelle façon le soumissionnaire prévoit :

- 1. fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;
- 2. gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;
- gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;
- 4. gérer les pratiques d'assurance de la qualité dans la prestation de ressources pour les tâches attribuées;
- gérer et exécuter les plans et les pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;
- 6. gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;
- 7. gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec CIC.

О3

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

B8953-100262/A

	SOUMISSIONNAIRE : EXIGENCES COTÉES			
	Description	Note maximale	Cotation par point	
	Plan de gestion du contrat  1. Fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;	10	10 points : le soumissionnaire montre une excellente compréhension des exigences et l'approche prévue est facilement réalisable et ne présente aucun risque pour CIC.	
	Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;	10	8 points : le soumissionnaire montre une très bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est raisonnablement réalisable et présente un minimum de risques pour	
	Gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;	10	CIC. 6 points : le soumissionnaire montre	
C1	<ul><li>4. Gérer les pratiques d'assurance de la qualité;</li><li>5. Gérer et exécuter les plans et les</li></ul>	10	une bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est susceptible d'être réalisable et présente des risques gérables pour CIC.	
	pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais	10	4 points : le soumissionnaire montre une mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et présente des risques importants pour	
	raisonnables;  6. Gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;	10	CIC.  2 points : le soumissionnaire montre une très mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue	
	7. Gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec	10	n'est probablement pas réalisable et présente des risques inacceptables pour CIC.	
	CIC.	10	0 points : le soumissionnaire n'a pas fourni de réponse.	
	Gestionnaire de la clientèle			
C2	Nombre d'années d'expérience démontrées comme gestionnaire de la clientèle dépassant les trois années obligatoires.	10	2 points pour chaque année d'expérience dépassant les trois années obligatoires comme gestionnaire de la clientèle pour des contrats (jusqu'à un maximum de 10 points).	

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262 380zmB8953-100262

SOUMISSIONNAIRE : EXIGENCES COTÉES				
Description	Note maximale	Cotation par point		
Nombre de personnes-contacts chez des clients auxquelles le gestionnaire a dû fournir des ressources.	10	Plus de 9 personnes-contacts : 10 points 8 ou 9 personnes-contacts : 8 points 6 ou 7 personnes-contacts : 6 points 4 ou 5 personnes-contacts : 4 points 2 ou 3 personnes-contacts : 2 points		
3. Nombres de ressources gérées simultanément en vertu de tout contrat dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions).	10	Plus de 35 ressources : 10 points Plus de 25 ressources à 35 ressources : 8 points Plus de 15 ressources à 25 ressources : 6 points Plus de 5 ressources à 15 ressources : 4 points De 1 à 5 ressources : 2 points		
<b>Maximum de 100 points</b> (la note de passa 70 % = 70 points)	age est de	100		

Solicitation No. - N° de l'invitation B8953--100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

## 2. RESSOURCES

# 2.1 I.3 Analyste de base de données / Administrateur en GI, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste de bases de données / administrateur de la GI travaillant dans un environnement de GI TI.					
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années (en date de clôture des soumissions), de la fourniture de solutions stratégiques et tactiques pour l'élaboration et la mise à jour de l'architecture des données dans le cadre d'un projet complexe propre à Siebel où un ensemble de technologies multiplateformes doivent être intégrées.					

	EXIGENCES COTÉES					
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
C1	Expérience de la gestion de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la migration de données implantées dans un produit Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10			
C2	Expérience de la gestion et de la coordination des changements apportés à la base de données, y compris les suppressions, les mises à jour, les ajouts et l'élaboration de structures de base de données pour le produit Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10			
СЗ	Expérience de la conception et de l'élaboration de processus d'extraction, de transformation, de chargement et d'échange de données à l'aide d'outils de base de données tels que Siebel EIM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10			

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262 380zmB8953-100262

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
C4	Expérience de l'utilisation de SQL dans un environnement MS SQL Server afin de manipuler des données et des tableaux, de configurer des bases de données et de produire des rapports pour le soutien d'une application Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
Maxim	num de 40 points (la note de passage e	st de 70 % = 28 points)	40	_	

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

B8953-100262/A

380zmB8953-100262

#### ANNEXE D

#### **VOLET 4 - PGI BI / INTERFACES / DÉVELOPPEMENT RATIONAL**

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

#### 1. LE SOUMISSIONNAIRE

#### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Capacité de l'entreprise du Volet : Le soumissionnaire doit avoir eu un contrat de services de soutien de PGI BI / Interfaces / développement Rational avec le gouvernement dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) qui répondent aux critères suivants :

- 1. contrat avec un client unique (qui peut comprendre de multiples AT en vertu d'un seul);
- 2. le contrat était pour une valeur finale d'au moins 500 000 \$ (CAN);
- 3. le contrat était pour une période de contrat d'au moins un an;
- le contrat s'est terminé dans les cinq dernières années (en date de clôture des soumissions) ou en vigueur depuis au moins six mois (en date de la clôture des soumissions); et
- 5. le contrat comprend la prestation de ressources dans au moins une des catégories telles que détaillées dans l'Annexe A Volet 4 de l'Énoncé des Travaux.

## 01

#### Remarques:

- 1. Le contrat de référence doit avoir été octroyé au soumissionnaire. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.
- 2. Le gouvernement du Canada (ou d'un autre pays) n'est pas considéré comme un client unique. Un ministère, un organisme ou une société d'État l'est.
- 3. La valeur totale cumulée de multiples AT en vertu d'un contrat avec un client unique est considérée comme équivalant à un seul contrat. La valeur totale cumulée de multiples AT pour de multiples clients (c.-à-d. ministères) en vertu d'un contrat avec le gouvernement du Canada n'est pas considérée comme un seul contrat.
- 4. Le soumissionnaire doit fournir au minimum une référence pour le contrat, y compris le nom de l'organisation cliente et le nom, le titre, le numéro de téléphone et de télécopieur, et l'adresse courriel de la personne-contact du client.

02

Gestionnaire de la clientèle. Le soumissionnaire doit donner le nom et le titre d'une personne qui sera nommée gestionnaire de la clientèle pour CIC, responsable de la gestion des ressources et du contrat liée à tout contrat subséquent. La personne proposée doit posséder trois ans d'expérience dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions) comme gestionnaire de la clientèle fournissant des services de gestion de contrat à des clients du gouvernement.

Une copie du curriculum vitae du gestionnaire de la clientèle proposé doit être fournie avec la soumission.

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **SOUMISSIONAIRE - EXIGENCES OBLIGATOIRES**

**Plan de gestion du contrat**. Le soumissionnaire doit fournir un plan décrivant la façon dont sera géré le/les contrat(s) subséquent(s). Ce plan doit indiquer de quelle façon le soumissionnaire prévoit :

- 1. fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;
- gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;
- 3. gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;
- 4. gérer les pratiques d'assurance de la qualité dans la prestation de ressources pour les tâches attribuées;
- gérer et exécuter les plans et les pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;
- 6. gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;
- 7. gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec CIC.

03

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262 380zmB8953-100262

	SOUMISSIONNAIRE : EXIGENCES COTÉES				
	Description	Note maximale	Cotation par point		
	1. Fournir les ressources qui peuvent être nécessaires, mais que le soumissionnaire n'a actuellement pas la capacité de fournir;	10	10 points : le soumissionnaire montre une excellente compréhension des exigences et l'approche prévue est facilement réalisable et ne présente aucun risque pour CIC.		
	Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles existantes et le nouveau contrat;	10	8 points : le soumissionnaire montre une très bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est raisonnablement réalisable et présente un minimum de risques pour		
	<ol> <li>Gérer le processus de transition entre les ressources de l'entrepreneur tout au long du contrat;</li> </ol>	10	CIC. 6 points : le soumissionnaire montre		
C1	<ul><li>4. Gérer les pratiques d'assurance de la qualité;</li><li>5. Gérer et exécuter les plans et les</li></ul>	10	une bonne compréhension des exigences et l'approche prévue est susceptible d'être réalisable et présente des risques gérables pour CIC.		
	pratiques d'urgence pour assurer la détermination, la sélection et le déploiement des ressources appropriées et pour assurer la disponibilité et le remplacement des ressources dans des délais raisonnables;	10	4 points : le soumissionnaire montre une mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et présente des risques importants pour CIC.		
	Gérer le suivi du contrat, la collecte des feuilles de temps et le processus de facturation;	10	2 points : le soumissionnaire montre une très mauvaise compréhension des exigences et l'approche prévue n'est probablement pas réalisable et		
	7. Gérer le processus d'acheminement des problèmes à l'échelon supérieur et la résolution des différends avec	10	présente des risques inacceptables pour CIC.		
	CIC.	10	0 points : le soumissionnaire n'a pas fourni de réponse.		
	Gestionnaire de la clientèle				
C2	<ol> <li>Nombre d'années d'expérience démontrées comme gestionnaire de la clientèle dépassant les trois années obligatoires.</li> </ol>	10	2 points pour chaque année d'expérience dépassant les trois années obligatoires comme gestionnaire de la clientèle pour des contrats (jusqu'à un maximum de 10 points).		

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

	SOUMISSIONNAIRE :	EXIGENCE	S COTÉES
	Description	Note maximale	Cotation par point
	Nombre de personnes-contacts chez des clients auxquelles le gestionnaire a dû fournir des ressources.	10	Plus de 9 personnes-contacts : 10 points 8 ou 9 personnes-contacts : 8 points 6 ou 7 personnes-contacts : 6 points 4 ou 5 personnes-contacts : 4 points 2 ou 3 personnes-contacts : 2 points
	Nombres de ressources gérées simultanément en vertu de tout contrat dans les cinq dernières années (en date de la clôture des soumissions).	10	Plus de 35 ressources : 10 points Plus de 25 ressources à 35 ressources : 8 points Plus de 15 ressources à 25 ressources : 6 points Plus de 5 ressources à 15 ressources : 4 points De 1 à 5 ressources : 2 points
C3	Nombre de différentes catégories telles que détaillées dans l'Annexe A - Volet 4 de l'Énoncé des travaux pour lesquelles les ressources ont été fournies pour pour un ou plus d'un contrat.	10	4+ catégories : 10 points 4 catégories : 8 points 3 catégories : 6 points 2 catégories : 4 points
Maxim 77 poir	num de 110 points (la note de passage est c nts)	de 70 % =	110

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

# 2. RESSOURCES

B8953-100262/A

# 2.1 A.3 Analyste-Programmeur PGI - SSA Name 3, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI TI.					
02	Au moins 5 ans d'expérience, au cours des 7 dernières années (en date de clôture des soumissions), de l'intégration de SSA Name3 à des applications basées sur Siebel CRM.					

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
C1	Expérience de la traduction d'exigences opérationnelles en matière de recherche de nom relatives aux systèmes PGI en spécifications et en conception d'interface.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
C2	Expérience de la fourniture de solutions de programmation à l'appui de l'intégration du produit SSA Name3 à une application Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
C3	Expérience de la mise à l'essai et de la mise en œuvre du produit SSA Name3 dans une application Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
C4	Expérience de l'écriture et de l'exécution d'instructions SQL dans une application Siebel CRM.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
C5	Expérience de la fourniture de séances d'information et de rapports d'état à la direction.	de 1 à 3 ans de plus de 3 à 5 ans de plus de 5 à 7 ans de plus de 7 à 9 ans plus de 9 ans	2 4 6 8 10		
Maxim	um de 50 points (la note de passage e	st de 70 % = 35 points)	50		

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

# 2.2 A.5 Analyste technique PGI - Suite logicielle Rational d'IBM, niveau 3 (de base)

	EXIGENCES OBLIGATOIRES					
	Description	Satisfaisant	Non Satisfaisant	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)		
01	Au moins 10+ ans d'expérience comme analyste technique PGI dans un environnement de GI TI.					
O2	Au moins 7 ans d'expérience, au cours des 10 dernières années (en date de clôture des soumissions), de la prestation de services dans un environnement où l'on utilise la suite logicielle Rational d'IBM (c. à d. configuration et personnalisation des logiciels Rational RequisitePro, ClearCase et/ou ClearQuest, SoDA, Crystal Reports, et Clear Quest Test Manager ou Rational Functional Tester).					
О3	Au moins 5 ans d'expérience confirmée, au cours des 10 dernières années (en date de clôture des soumissions), de l'élaboration de stratégies et de la définition de processus, ainsi que du mentorat, de l'encadrement et de la formation des membres de l'équipe quant à leur application dans le cadre de grandes initiatives d'élaboration d'applications.					

	EXIGENCES COTÉES				
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
C1	Expérience de la dispense de conseils et d'orientations en matière d'architecture des applications à l'appui de l'intégration des outils Rational aux processus d'élaboration.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C2	Expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre d'applications personnalisées et de la mise à jour des produits Rational exploités dans l'environnement Eclipse.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

B8953-100262/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

EXIGENCES COTÉES					
	Description	Années d'expérience	Cotation par points	Renvoi au curriculum vitæ (page, para)	
С3	Expérience de l'élaboration, de la mise en œuvre et/ou du soutien de l'intégration de Siebel à ClearCase dans une configuration d'environnements d'élaboration multiples.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
C4	Expérience de l'élaboration d'applications .NET et de fonctionnalités personnalisées en utilisant CAL, ClearQuest API et RequisitePro API.	de 1 à 2 ans de plus de 2 à 3 ans de plus de 3 à 4 ans de plus de 4 à 5 ans plus de 5 ans	2 4 6 8 10		
Maximum de 40 points (la note de passage est de 70 % = 28 points)			40		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8953-100262

B8953-100262/A

File No. - N° du dossier 380zmB8953-100262

**ANNEXE E** 

# FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION						
Dénomination sociale du soumissionnaire						
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins	Nom					
d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Titre					
	Adresse					
	N° de téléphone					
	N° de télécopieur					
	Courriel					
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]						
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)						
Anciens fonctionnaires  Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire », dans la partie 5 de la demande de soumissions.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel que le définit la demande de soumissions?  Oui Non Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 5, intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».  Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?  Oui Non Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie					
Attestation du contenu canadien	5, intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».  En apposant ma signature ci-après, j'atteste au nom du					
Allestation du contenu canadien	soumissionnaire que [cocher la case appropriée] :					
Comme décrit dans la demande de soumissions, la préférence sera donnée aux soumissions qui auront au moins 80 p. 100 de contenu canadien.	Au moins 80 p. 100 du prix de la soumission consiste en des produits et services canadiens (comme défini dans la demande de soumissions)					
[Pour obtenir la définition des produits et des services canadiens, consulter la clause K4000D du Guide des CCUA de TPSGC]	Moins de 80 p. 100 du prix de la soumission consiste en des produits et services canadiens (comme défini dans la demande de soumissions)					

B8953-100262/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B8953-100262

380zmB8953-100262

	<del>,</del>			
Attestation du Programme de contrats fédéraux	En apposant ma signature ci-après, j'atteste également, au nom du soumissionnaire, que ce dernier [cocher la case			
pour l'équité en matière d'emploi (le Programme) :	appropriée]:			
Si le soumissionnaire n'y est pas assujetti, en indiquer la raison à droite. Si le soumissionnaire ne fait pas partie des exceptions énumérées à droite, les exigences du Programme s'appliquent et le soumissionnaire doit :	(a) n'est pas assujetti aux exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;  (b) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi			
<ul> <li>(a) transmettre au ministère des RHDC le formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DÛMENT SIGNE; ou</li> <li>(b) indiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au Programme.</li> </ul>	sur l'équité en matière d'emploi;  (c) est assujetti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation du ministère des Ressources humaines et du Développement			
s soumissionnaires doivent joindre à leur soumission ttestation relative au Programme ou le formulaire B 1168 signé. Si cette information n'accompagne s la soumission, elle doit être fournie sur demande l'autorité contractante durant l'évaluation.	des compétences (RHDC) (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente); OU  (d) est assujetti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : (cà-d. qu'il n'a pas été déclaré « non			
Nombre d'ETP [Les soumissionnaires doivent indiquer (pour tous les volets applicables) le nombre total de postes à temps plein qu'ils devraient créer et maintenir si le contrat leur est attribué. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne seront pas utilisés lors de l'évaluation.]	admissible » par le ministère RHDC).			
Niveau d'attestation de sécurité du				
soumissionnaire				
[indiquer le niveau et la date d'attribution]				
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :  1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;				

- 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions;
- 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Signature du représentant autorisé du	
soumissionnaire	